LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 13.896 — QUARANTIÈME ANNEE — **LUNDI 22 FÉVRIER 1915**

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : **1 fr.** — Réclames : **1.75.** — Faits divers : **3 fr.**
Après Chronique Locale, la ligne : **5 fr.** — Chronique Locale : **10 fr.**
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Les responsabilités de la guerre

Les journaux viennent de publier le texte des lettres échangées les 31 juillet et 1er août entre M. Poincaré et le roi George V, deux documents qui apportent deux preuves nouvelles de cette vérité criante : à savoir que la guerre n'a pas été voulue par nous, mais par nos nos ennemis. Encore que cette vérité soit établie depuis le premier jour d'une façon indéniable et que, ainsi que nous le répétions encore ici-même avant-hier à propos de la déclaration de M. Viviani, toute nouvelle démonstration paraisse superflue, il n'est pas inutile de livrer au public toutes les pièces officielles se rapportant à cette grave question des origines de la guerre. Il n'est pas, en effet, de meilleure réponse à faire aux multiples efforts grâce auxquels la chancellerie allemande compte pouvoir duper la bonne foi des neutres en Europe et en Amérique.

Les lettres qui sont livrées à la publicité n'étaient pas connues dans leur texte, mais on n'en ignorait pas l'existence. La table des matières de notre Livre jaune note en effet, à la date du 31 juillet 1914, et sous la rubrique Londres, que « la lettre autographe que M. le Président de la République a adressée au roi d'Angleterre a été remise à celui-ci ».

Il suffit de lire ces deux documents pour se rendre compte que, dans les jours qui ont précédé la déclaration de guerre, les gouvernements et les chefs d'Etat anglais et français, loin de préparer la guerre, envisageaient toutes les solutions susceptibles d'assurer le maintien de la paix. M. Poincaré demandait que l'Angleterre fît connaître qu'elle interviendrait dans le conflit où la France serait engagée, dans l'espérance que l'annonce de cette intervention empêcherait l'Allemagne de troubler la paix. Et l'Angleterre, de son côté, voulait si peu déchaîner un conflit que, ne se décidant pas encore à fixer définitivement qu'elle serait son attitude en cas de guerre, elle ne voulait envisager que la communauté des efforts tentés par les deux nations amies en faveur de la paix.

Tandis que le cabinet de Berlin, traînant celui de Vienne à sa remorque, disposait tout pour rendre la guerre inévitable et prenait déjà toutes les mesures militaires en vue de l'ouverture des hostilités, Paris et Londres s'obstinaient malgré tout à ne pas désespérer de la paix. Les hésitations mêmes dont nous avions trouvé la trace dans la déclaration de sir E. Grey à M. Paul Cambon et dont nous retrouvons la trace encore aujourd'hui dans la lettre du roi George, ces hésitations mêmes n'attestent-elles pas de la façon la plus éloquente la bonne foi des deux pays ? Il est trop évident en effet que, si ces deux pays avaient voulu déchaîner la guerre, comme l'Allemagne a eu le front de le prétendre, ils n'en auraient pas été à se demander le 31 juillet et le 1er août, c'est-à-dire à l'heure même où le conflit allait se trouver déclaré, quelle serait exactement l'attitude de l'un à l'égard de l'autre.

Cette bonne foi est d'ailleurs attestée par maintes autres preuves déjà connues, et en particulier par la suprême tentative de conciliation essayée par l'Angleterre et la France, tentative à laquelle la Russie accepta de se prêter et qui consistait, on le sait, à soumettre le différend austro-serbe à la médiation des grandes puissances. On sait aussi comment la diplomatie allemande fit brutalement échouer ce dernier effort de conciliation en lançant la provocation de son double ultimatum à Pétrograd et à Paris. Désormais, aucune sorte d'arrangement n'était plus possible : l'Allemagne avait enfin « sa » guerre.

C'est elle qui, avec la complicité de l'Autriche-Hongrie, porte toutes les responsabilités de l'horrible conflagration monstrueusement déchaînée à travers l'Europe, et si, comme nous en avons la ferme conviction, la justice immanente n'est pas un vain mot, c'est elle et sa complice qui en payeront tous les frais.

CAMILLE FERDY.

La Kultur alimentaire

Qui donc disait que l'Allemagne était à bout de ressources ? Elle vient de mobiliser de nouvelles batteries. Ce sont, il est vrai, des batteries de cuisine, mais il ne faut pas les mépriser, car elles ont déjà vu le feu. Le *Berliner Tageblatt* nous entretient avec orgueil de cette dernière formation, qu'il baptise du nom de « cuisine de guerre ». La casserole devient ainsi chez nos ennemis la sixième arme. Le grand Q. G. teuton la rattachera vraisemblablement au service de l'espionnage.

Mais définissons la cuisine de guerre : c'est, nous apprend le journal berlinois, « l'art de pourvoir à l'alimentation rationnelle des familles avec des moyens limités ». En France, nous appelons cela moins pompeusement l'art d'accommoder les restes. Ce vocable, il est vrai, est inconnu en Allemagne.

Nous savions déjà que nos ennemis souffraient dans leur amour-propre. Nous apprenons sans peine qu'ils souffrent aussi dans leur estomac. On ferme les marchés, et on les remplace par des conférences. On réunit les femmes, on les catéchise. On leur apprend ainsi à se nourrir de mots. A Berlin ont été tenus des meetings de femmes, et des orateurs diserts leur ont enseigné les moyens de confectionner une choucroute sans choux et sans jambon. Maigre pitance, à laquelle Gretchen perdra son aimable embonpoint. Mais parler cuisine n'est-ce pas cultiver l'idéal qui convient le mieux au peuple allemand ? En tout cas, il n'est plus question d'autre chose en Germanie. Au bruit du sabre ont succédé les bruits de vaisselle ; la marmite-étuve, très appréciée à Francfort, le pays des saucisses, remplace la marmite de 420. A Stuttgart fonctionne un modèle de cuisine de guerre, où les maritornes d'outre-Rhin vont se faire la main.

C'est ainsi que les serviteurs du kaiser tiennent le patriotisme des foules en haleine. Tout un peuple avide autour d'une marmite creuse attend la dernière invention de la *Kultur* maraîchère.

La conquête promise finit dans le pain K K. La bière elle-même, orgueil de l'empire, vient d'être, par les soins du Conseil fédéral, allégée de malt et d'alcool. Comment s'appelle-t-elle ?

Pauvres Teutons ! Cuisine de guerre, pain de guerre, bière de guerre, confiture de guerre : tout cela ce n'est guère pour un peuple qui manifestait tant d'appétit.

PROPOS DE GUERRE

Le gendarme des nations

Lorsque une bagarre éclate quelque part, les adversaires se « cognent » pendant un certain temps, mais il arrive toujours un moment, lequel se fait souvent attendre, où la police intervient qui sépare les antagonistes et rétablit l'ordre. On s'en va devant le commissaire, et le provocateur, le fauteur de désordre est puni.

Encore que la justice humaine soit éclopée, il y a quelques chances pour que celui qui s'est mis dans son tort reçoive le juste châtiment de sa faute. C'est la sécurité des citoyens que l'existence d'une force supérieure qui, sous les espèces d'un sergent de ville ou d'un juge, finit par mettre le holà.

S'il s'agit des nations cela ne se passe pas du tout ainsi. Une d'elles peut tomber à bras raccourcis sur son ou ses voisins, les agressés n'ont d'autre recours que dans leur propre force, car le droit, nous l'avons vu, sombre dans l'aventure.

Ce qui manque c'est une police des nations, une police qui serait composée des pays qui veulent rester dans la légalité, des puissances « honnêtes » qui considèrent les engagements et les traités autrement que comme des chiffons de papier.

Un journal espagnol, *El Pais*, qui est une des rares feuilles de la péninsule qui soient de bonne foi à l'heure présente, exprime parfaitement cette pensée. « S'il existait, dit-il, une police des nations comme il y en a une pour les assassins et les voleurs, les puissances pacifiques pourraient obliger par la force, au nom de l'humanité, les belligérants à faire la paix. »

Une police des nations, quel beau rêve ! Un gendarme assez grand, assez fort, assez puissant, pour que l'apparition de son baudrier fît respecter les lois humaines et rentrer dans leurs repaires les bandits qui méditent de détrousser leur prochain, la magnifique utopie ! Notre confrère espagnol ose croire à la réalisation de ce beau rêve :

« La création de cette police, dit-il, sera la conséquence de la guerre brutale qui a lieu à présent. Ce sera peut-être là le bénéfice que l'humanité recueillera après tant de souffrances et de sacrifices. Mais on n'obtiendra rien dans ce sens tant que les pays neutres se borneront à des protestations isolées et timides, et n'adopteront pas l'attitude énergique qui convient à d'honnêtes gens défendant leur droit à la vie contre les attentats des individus puissants et des gouvernements fous, dignes de la camisole de force. »

Les « gouvernements fous, dignes de la camisole de force », ce ne sont évidemment par la France, ni la Russie, ni l'Angleterre, ni la Serbie agressée, encore moins la Belgique, cette victime expiatoire. C'est donc l'Allemagne et sa complice l'Autriche-Hongrie. Si tous les pays neutres, dont l'opinion est faite depuis longtemps sur les responsabilités de cette guerre, s'étaient rangés aussitôt du côté des agressés pour mettre le forcené au cabanon, celui-ci n'eût pas eu le temps d'accomplir ses odieux forfaits.

Mais, en attendant ce gendarme justicier, il faut sortir son revolver et se défendre. C'est ce que nous faisons.

ANDRÉ NÉGIS.

A qui Constantinople ?

A LA BELGIQUE !

M. Jean Finot continue, dans la *Revue*, son étude sur la *Grande Croisade des Civilisés*. Il y prévoit que l'intervention probable de la Roumanie amènera la libération de toutes les provinces hongroises peuplées par des Roumains et les diverses autres conséquences du futur démembrement de l'Autriche-Hongrie. Il envisage ensuite le partage de la Turquie et propose l'attribution de Constantinople aux Belges comme récompense méritée :

Des historiens et des hommes politiques français, comme Michelet, Louis Blanc, Quinet, Gambetta, écrit M. Jean Finot, préconisèrent l'établissement d'une confédération balkanique avec Constantinople comme capitale. Cette idée fut également partagée par Mazini et Crispi. L'expérience de ces dernières années permet de l'enterrer gaiement. La seconde guerre des Balkans et l'hostilité inextricable, qui sépare et séparera, encore pendant longtemps, les pays des Balkans, rendent ce genre de condominium aussi dangereux qu'indésirable. Mais, comme, d'autre part, aucun des grands alliés ne devrait s'attribuer Constantinople, au risque de mécontenter ses autres frères d'armes, une solution paraît s'imposer. Juste et facilement réalisable, celle-ci réunira les suffrages de tous les peuples civilisés.

La France et l'Europe ne sauront jamais acquitter leur dette de reconnaissance à l'égard de la Belgique et du roi Albert. Tout ce qu'on pourra faire dans l'avenir pour ce peuple de héros et de martyrs, comme nous l'avons démontré précédemment, pâlira singulièrement en regard de leurs services rendus à l'humanité. Et l'une de ces récompenses paraît toute trouvée. Constantinople, ville libre, devrait être attribuée aux Belges et placée sous la protection du monde civilisé.

Nous avons souligné dans la première partie de cette étude, en parlant de la Belgique, combien le problème de Constantinople se trouvera simplifié si l'on se décide à attribuer cette ville au grand petit peuple. On préconise, il est vrai, pour la capitale turque, le projet « d'internationalisation » qui a réussi à Tanger ; mais on oublie l'importance respective de ces deux villes. D'autre part, la façon dont fonctionne la Commission mixte du Danube pendant cette guerre démontre le mieux que le « condominium » ne donne pas souvent les résultats qu'on en attend.

L'Arabie a toutes les chances de devenir autonome. La Syrie devenant une province française et la Mésopotamie une province anglaise, une nouvelle ère de prospérité pourrait s'ouvrir pour les habitants mélangés de tous ces pays, dont l'avenir dépend avant tout de l'établissement d'un régime de liberté et de justice, sur une base d'égalité sociale et de tolérance religieuse absolue.

La Palestine, jointe à l'Egypte, bénéficiera des avantages de la liberté que l'Angleterre offre à toutes ses colonies.

Les chrétiens et les juifs s'en réjouiront au même titre...

L'ancien berceau de la civilisation humaine, persécuté et ensanglanté pendant tant de siècles, pourra redevenir riche et heureux. Les musulmans qui s'y trouvent, ces prétendus maîtres qui n'étaient, en réalité, que des serviteurs toujours trompés et exploités, pourront jouir, à leur tour, des bienfaits de la justice et de la paix, sous l'égide des lois équitables et paternelles.

Le libre passage du Bosphore et des Dardanelles une fois rétabli au profit de la Russie et de la navigation internationale, la Grèce ayant été récompensée du côté des îles et peut-être même du côté d'Andrinople et de la Thrace, si la Bulgarie persistait dans ses agissements criminels, il ne restera à régler que le partage de la Turquie d'Asie proprement dite.

La prise de Perthes-les-Hurlus racontée par un témoin

Le communiqué officiel sur les principaux faits de guerre qui se sont déroulés durant ces dix derniers jours souligne la continuation de nos succès dans la région de Perthes. Pour en apprécier la valeur et l'importance, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, publiée par la Tribune de Genève, *qu'un soldat français de la colonie de Genève écrit à un de ses amis :*

Je reviens des tranchées au-dessus de Perthes-les-Hurulus ; nous dominons ce village et sommes dans les bois. Nos tranchées sont bien creusées ; mon logement se compose d'une cave souterraine où l'on arrive par quatre marches creusées dans la craie. Une cheminée a été pratiquée et je peux faire un peu de feu avec du charbon de bois pour éviter que l'ennemi, qui est en face, puisse repérer notre local. Je circule dans les boyaux derrière un réseau de fils de fer et je fais des rondes jour et nuit pour voir si mes sentinelles sont bien à leur poste. Les fusils sont dans les créneaux, comme dans les vieilles tours des châteaux forts d'autrefois. Les cartouches, en quantité énorme, sont dans un trou, sous les fusils.

Les fusils, les canons, les mitrailleuses, les canons-revolvers crachent par intermittence. Soudain, les coups augmentent ; notre 75 fait rage. Au poste du commandant, les estafettes arrivent et repartent avec précipitation. Le téléphone fonctionne sans arrêt. Nous allons assister à la prise du village de Perthes-les-Hurlus. Quel beau spectacle j'ai pu suivre avec mes jumelles, car je suis resté en réserve sur la crête pendant tout le combat.

L'infanterie allemande est dans le bois, sur la colline en face de nous. A dix heures, notre artillerie envoie une première « marmite ». Trop court. Un second coup. Il est juste, on peut tirer. Quatre par quatre, nos projectiles arrosent les taillis. Un sifflement continu, des éclatements successifs. On voit le feu, puis une fumée noire intense. Tout vole en éclats. Les branches craquent, les arbres sont arrachés. Les réseaux de fils de fer tombent comme des châteaux de cartes. Une grêle de balles succède ensuite. Les mitrailleuses — que nous appelons les moulins à café — entrent en danse.

Nos batteries s'arrêtent. Une de nos sections s'avance vers la lisière du bois. Quel beau spectacle ! Nos hommes s'élancent, baïonnette au canon. Le clairon sonne. Nos cœurs s'arrêtent de battre. Quelle angoisse ! Combien de soldats vont tomber dans cet assaut !

Heureusement, pas une balle ne siffle.

La fumée se dissipe. Nous voyons des Boches pendus sur les fils de fer, d'autres au bord des tranchées.

Nos soldats abordent le bois. Un soldat plante notre drapeau sur la crête. Hourrah ! Vive la France ! Ni le clairon, ni la charge, n'étaient nécessaires. Des sections entières sont là, culbutées, fauchées. Beaucoup de soldats sont affreusement mutilés ; d'autres sont restés figés où la mort les a surpris, un genou en terre, le Mauser à l'épaule ; ils ont succombé à une rupture foudroyante d'anévrisme (comme mon pauvre sergent D..., de Lyon, de la 9e compagnie de mon régiment). Le spectacle est effrayant, et c'est nous qui serons chargés d'ensevelir tous ces corps et de transporter les blessés.

On demande dix volontaires par section pour fouiller le village. Nombreux prisonniers. Un homme seul du 88e en fait douze dans une cave. Cela paraît extraordinaire et pourtant c'est la vérité. On les emmène, les bras en l'air, par petits paquets. Perthes est à nous.

Que vous dire de plus, mon cher monsieur, sinon que l'on est surpris de la façon avec laquelle on s'habitue au danger. On entend les sifflements des balles sur les fils de fer, on dirait que l'on frotte la corde d'un violon. Les 75 font un bruit sec étourdissant. Les marmites boches produisent un sifflement très vite connu ; il n'y a qu'à se coucher ; l'éclatement est formidable. Tout tremble. Le 77 allemand n'est pas méchant : 50 % de leurs obus n'éclatent pas. On les appelle des « crapouillots ». Leurs canons-revolvers sont plus impressionnants, car on n'entend pas venir le petit obus.

J'ai assisté, depuis, à de multiples combats, tous à notre avantage, car nous avons pris l'offensive. Malheureusement, la boue est effrayante, les tranchées sont pleines d'eau, les hommes et les chevaux sont très fatigués, ce qui nuit énormément à notre avance. Point de paille dans les tranchées.

Nous vivons de conserves. La soupe arrive froide ; souvent on ne peut la réchauffer. On endure parfois la soif, ce qui est très dur. On active le feu en faisant des soufflets avec des fourreaux de baïonnettes. Pour obtenir de la lumière, on met de la graisse dans des boîtes en fer-blanc, une corde servant de mèche. C'est la vraie vie des cavernes, telle que la pratiquaient nos premiers parents. Le plafond laissant passer l'eau, on y place des toiles de tente ou un caoutchouc. Il n'y a pas de paille et l'on dort sur la dure. Quelle vie !

Nos hommes sont superbes ; je les admire, car ils attendent tous avec un froid courage, une patience inlassable, la fin de cette guerre.

Les obus boches se ralentissent et nous n'attendons que les beaux jours pour pousser jusqu'à V..., car, après Somme Py, il y a la plaine et là, le 75 fera merveille. Notre artillerie prend une prépondérance marquée sur celle de l'ennemi. Il y a du bon, mais ce sera long !

A. C.

L'Epargne française et la Défense Nationale

Une création d'obligations nouvelles

Le *Journal officiel* vient de promulguer la loi du 10 février portant la limite d'émission des Bons du Trésor à 3.500 millions et autorisant la création d'obligations dont l'échéance ne pourra pas dépasser 1925.

Bons de la Défense nationale, Obligations de la Défense nationale, ces deux types de titres sont exempts d'impôts. Ils méritent l'absolue faveur de l'épargne.

La différence entre les *Bons* et les *Obligations* est que les Bons sont des effets à court terme d'un mois à un an d'échéance portant intérêt. Les Obligations sont remboursables au pair, sans aucune retenue, à partir de la sixième année et, au plus tard, à la fin de la dixième année. Elles sont munies de coupons semestriels.

Les *Bons de la Défense nationale* ont satisfait et satisfont aux goûts, aux préférences de l'épargne qui cherche des placements à courte échéance : mais des capitalistes, aisés, riches, ayant des ressources et des disponibilités importantes recherchent aussi des placements à longue échéance, offrant toute sécurité, dont ils n'auront plus à s'occuper autrement que pour en encaisser ou faire encaisser les intérêts. D'autres encore possèdent des capitaux dont ils n'auront besoin que dans plusieurs années, mais ils ne veulent les employer qu'autant que leur placement présente une sécurité absolue et que le capital reste intact.

Les uns et les autres désirent éviter le souci de chercher, chaque semestre, ou chaque année, un nouveau mode d'emploi pour leurs capitaux. Ils ne veulent pas davantage être « dérangés dans leurs placements » par une conversion, un remboursement anticipé. C'est pour eux que les Obligations de la Défense nationale ont été créées.

Elles seront placées, comme les Bons de la Défense, dont les premières émissions ont obtenu un si légitime succès.

Elles seront délivrées aux guichets du Trésor, de ses agents comptables, des trésoriers généraux, des receveurs des finances, des receveurs des postes, des caisses de la Banque de France, à Paris et en province.

Elles seront soit au porteur, « soit à ordre, avec la faculté de transmission par endossement ». Emises à 96 fr. 50, elles rapporteront plus de 5 fr. 17 % net.

Munies de coupons semestriels et émises à 96 fr. 50, à 3 fr. 50 au-dessous du pair, elles bénéficieront d'une prime au remboursement de 3 fr. 50.

Un coupon semestriel sera payé immédiatement contre la délivrance de l'Obligation, en déduction de son paiement. Une *Obligation de la Défense* de 100 francs, par exemple, placée à 96 fr. 50, rapportant 5 francs net d'impôts ou retenue, coûtera seulement 94 fr.

D'autre part, le Trésor continue à délivrer des Bons de la Défense nationale à trois mois, six mois, un an d'échéance. Ceux qui en possèdent peuvent d'ailleurs, sans attendre l'échéance fixée, les échanger contre des Obligations de la Défense. Il leur suffira de présenter leurs Bons de la Défense nationale, à échéance de trois mois, six mois, un an, aux guichets qui ont reçu leurs souscriptions et de demander qu'on les leur échange contre des Obligations conformément au barrème qui a été établi. Déjà le taux d'intérêt des Bons à trois mois d'échéance a été abaissé à 4 1/2 % et ce même abaissement peut se produire pour ceux à échéance de six mois ou un an.

Enfin, les porteurs de ces titres pourront échanger leurs obligations contre ceux des emprunts qui pourraient être émis, jusqu'au 1er janvier 1918, au prix d'émission de 96.50 %, augmenté de la portion de la prime au remboursement qui sera acquise au moment de l'échéance et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours. Bons et Obligations ont le même débiteur et les mêmes garanties : l'Etat.

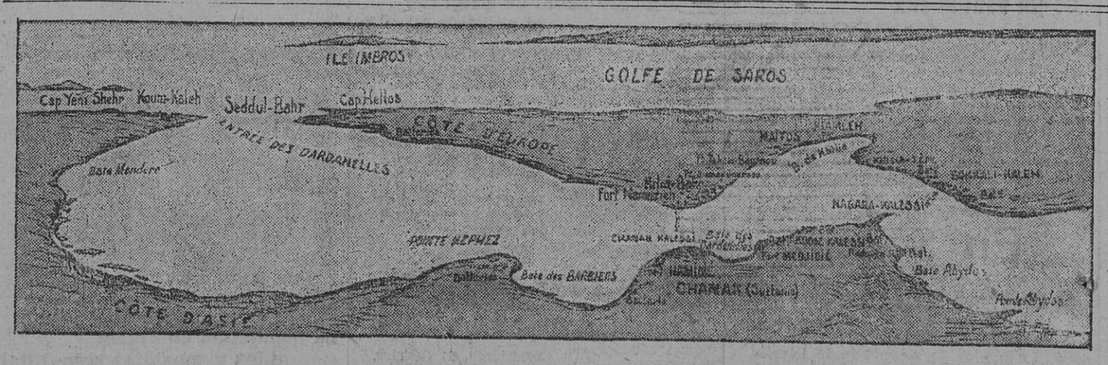

LE DETROIT DES DARDANELLES
dont les premiers forts viennent d'être bombardés par la flotte franco-anglaise

LA GUERRE

Le recul allemand s'accentue dans le Nord

Sur le reste du front, nous repoussons toutes les attaques ennemies

Paris, 21 Février.

La Société des Médaillés militaires a envoyé le télégramme suivant au maréchal French :

« Monsieur le maréchal French,
Quartier général anglais.

« La Société Nationale des Médaillés militaires adresse au maréchal French ses félicitations les plus chaleureuses. C'est un grand honneur, pour nous tous, que de voir conférer la Médaille militaire à l'éminent chef de nos vaillants alliés. »

Communiqué officiel

Paris, 21 Février.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique, quelques actions d'infanterie.

Dans le secteur d'Ypres, nous avons repris un élément de tranchée que l'ennemi avait occupé un moment. Il se confirme que les Allemands ont laissé sur le terrain plusieurs centaines d'hommes. Nos pertes sont peu élevées.

En Champagne, tous nos gains ont été maintenus. Deux contre-attaques ennemies, à la fin de la journée d'hier, ont échoué.

Dans les Vosges, nous avons repoussé trois attaques, une sur la rive nord de la Fecht, deux sur la rive sud. Nous avons ensuite contre-attaqué. Le combat continue.

Le bombardement des Dardanelles

Deux forts de la côte asiatique détruits

Athènes, 21 Février.

Le bombardement se poursuivit pendant trois heures sur les forts Orhanie et Kumkale, situés sur la côte asiatique.

Les forts furent détruits.

Londres, 21 Février.

Le *Daily Mail* publie la dépêche suivante d'Athènes sur le bombardement des Dardanelles :

Douze navires et vingt torpilleurs ont bombardé, hier, les forts des Dardanelles.

Les forts d'Asie, le *El Hamidieh* et le *Kum Kale* ont été détruits.

Le fort Hegruel a tiré, sans succès, douze coups.

A 4 heures de l'après-midi, les flottes alliées reprirent le bombardement et détruisirent deux canons turcs de 28 centimètres.

Le bombardement cessa à 5 heures et quart.

Les Turcs avouent que 400 obus sont tombés sur les forts

Rome, 21 Février.

Une dépêche officielle de Constantinople reconnaît que la flotte anglo-française bombarda hier, pendant sept heures, les forts extérieurs des Dardanelles en y lançant 400 obus.

Les cuirassés français

Paris, 21 Février.

Le ministère de la Marine nous communique la note suivante :

« Les cuirassés français qui ont participé aux opérations dans les Dardanelles sont le *Suffren*, le *Gaulois* et le *Bouvet* ».

Dans les Flandres

Les alliés menacent Lens

Paris, 21 Février.

Le *New-York Herald* reçoit de Londres :

« *Enfin, Arras est hors de danger. Les alliés ont réussi à rejeter les Allemands au nord et à l'est de la ville. Leur avance s'accentue surtout au nord, où, à Ecurie on a gagné beaucoup de terrain, et d'où l'on menace maintenant Lens.* »

La supériorité de notre artillerie dans la région d'Ypres

Nord de la France, 21 Février.

Il semble qu'une offensive générale allemande commence dans cette région. De rudes combats viennent d'avoir lieu hier à Ypres et à La Bassée.

L'artillerie des alliés domine de plus en plus celle de l'ennemi. Nos gros canons, dans bien des cas, ont été supérieurs aux canons allemands, tant pour la précision que pour la portée du tir. Une de nos pièces lourdes commence à avoir la réputation acquise par les terribles pièces de 75.

Le correspondant du « Daily Mail » aux informations duquel nous empruntons ce passage, note que l'offensive générale allemande est retardée dans la région d'Ypres par la mauvaise saison et les pluies récentes qui, sur bien des points, y ont produit de véritables marécages.

La paix serait signée d'ici trois mois

Paris, 21 Février.

La *Liberté* publie la dépêche suivante qu'elle reçoit de Londres :

Le correspondant du Daily Express *à New-York télégraphie que d'après les renseignements fournis par un personnage officiel allemand haut placé, les représentants de l'Allemagne aux Etats-Unis sont convaincus que la guerre touche à sa fin et que la paix sera signée d'ici trois mois.*

Le correspondant en conclut que des renseignements détaillés sur la crise économique qui sévit en Allemagne ont dû parvenir au comte Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne et que lui et M. Dernsburg, de même que leurs partisans ne croient pas à l'efficacité du blocus sous-marin. Ils doutent également que les menaces adressées au monde puissent apporter un secours quelconque à la crise de l'Allemagne.

Le blocus allemand des côtes anglaises

La réponse de l'Angleterre et de la France

Paris, 21 Février.

On annonça dernièrement que la France et l'Angleterre, ripostant à la tentative allemande du blocus naval, allaient resserrer, autour de l'Empire, le cercle de détresse et de famine.

Le *Petit Parisien* déclare que le cabinet de Londres a rédigé une déclaration étendant très considérablement la liste de la contrebande de guerre, et que la France a décidé de s'associer à cette publication.

Un sous-marin anglais fait sauter la barre du port de Zeebrugge

Rome, 21 Février.

Le Corriere della Sera *annonce qu'un sous-marin anglais a réussi à faire sauter, à l'aide de mines, la barre placée à l'entrée du port de Zeebrugge.*

Si cette nouvelle est exacte, le port, pendant quelque temps, ne pourra être utilisé par les sous-marins.

Un service de nuit Paris-Londres

Paris, 21 Février.

Les chemins de fer de l'Etat français et la compagnie du London Brighton viennent de s'entendre pour créer, à partir du 21 février, un service de nuit en vue d'assurer le transport des voyageurs entre Paris et Londres, par Dieppe et Folkestone, départ de Paris-Saint-Lazare à 19 h. 48, arrivée à Londres, vers 8 h. du matin.

Au retour, départ de Londres, vers 20 heures, arrivée à Paris à 9 h. 20 du matin.

Interviews de M. Augagneur

Paris, 21 Février.

Le *Petit Parisien* a demandé au ministre de la Marine son avis sur la menace allemande de couler les bâtiments qui sillonnaient la Manche.

Le ministre de la Marine a déclaré d'abord que l'Allemagne, en menaçant de torpiller tous les bateaux qui passeraient la Manche, violaient de façon incontestable toute la législation maritime.

Puis, après avoir démontré qu'il ne s'agit ni de blocus, ni de l'exercice du droit de prise, M. Augagneur a ajouté :

Ce qui fait l'odieux de la pratique allemande, c'est le fait de couler un navire, corps et biens ennemi, ou même neutre, simplement parce qu'il navigue dans la Manche. Quand un bateau est détruit par une torpille, sans même que l'agresseur ait essayé de vérifier sa nationalité, c'est un acte de pur banditisme.

Pour que l'Allemagne en soit arrivée là, il faut que le blocus que nous exerçons constitue pour elle une menace terrible, et l'ait complètement affolée.

Tout ce que je puis dire, c'est que l'Angleterre, pas plus que la France, ne sont affolées par les menaces et les actes allemands. Tout ce que nous pouvons puiser, comme résolution, dans les procédés de l'Allemagne sur mer, c'est la résolution de resserrer tous les jours davantage le réseau de surveillance qui s'oppose à son ravitaillement.

D'autre part, toutes les mesures sont prises par les hommes ayant l'expérience des choses de la mer, pour annihiler, ou réduire au minimum, les conséquences de la guerre sous-marine.

Plus d'un sous-marin ne retournera pas en Allemagne, et nous espérons bien faire payer cher à la flotte du kaiser la perte de quelques vaisseaux marchands.

Le ministre a terminé en faisant cette déclaration, à propos du bombardement des forts des Dardanelles :

La flotte française et la flotte anglaise

bombardèrent les forts extérieurs des Dardanelles. Plusieurs de nos cuirassés endommagèrent gravement le fort de Koum-Kalessi. Je ne puis rien vous dire de plus, l'action ultérieure dépendant des commandants des flottes.

Le *Petit Parisien* conclut en ces termes : « Je me gardai bien d'insister, car j'avais cru comprendre, en voyant l'attitude énergique et confiante du ministre de la Marine, que des événements importants allaient se dérouler bientôt en Orient.

Rome, 21 Février.

La *Stampa* publie une interview de M. Augagneur, ministre de la Marine, au sujet de la menace allemande de faire le blocus des côtes anglaises.

M. Augagneur estime que les Allemands pourront, contre le droit des gens, couler quelques navires, mais que ce fait n'aura aucune influence sur la continuation des hostilités.

Le nombre des navires coulés sera toujours restreint, et l'effet pratique sera nul.

D'autre part, le nombre des sous-marins que l'Allemagne destine à ce but n'est pas considérable, et certainement plusieurs d'entre eux seront coulés par la marine anglo-française, qui a pris toutes les mesures pour faire front à la menace.

L'Allemagne se persuadera, avant longtemps, qu'elle s'est rendue coupable, vis-à-vis du monde civilisé, d'un nouveau délit sans aucun bénéfice.

Les Allemands et les neutres

La réponse à la protestation de la Grèce

Athènes, 21 Février.

Dans sa réponse à la note grecque, relative à la navigation des neutres sur les côtes anglaises et françaises, l'Allemagne déclare que les observations de la Grèce seront prises en considération et que, dans la mesure du possible, le commerce hellénique ne sera pas lésé.

Mais la note ajoute que les mesures prises ne seront pas rapportées, car elles répondent, pour les intérêts allemands, à une nécessité inéluctable.

La Hollande assure ses marins

La Haye, 21 Février.

Un décret prescrit qu'à partir d'aujourd'hui pourront seules être exportées les viandes examinées par les vétérinaires officiels et déclarées par eux exportables à destination des autres pays d'Europe.

Un bill tendant à assurer les marins contre les risques de guerre a été déposé.

La traversée du « Lusitania »

New-York, 21 Février.

Le *Lusitania* est arrivé hier matin, à quatre heures, venant de Liverpool. La traversée s'est effectuée sans incident.

L'Allemagne a voulu amener à son comble le sentiment de l'insécurité

Copenhague, 21 Février.

Le vice-amiral Kirchoff, qui est en activité de service, écrivant au *Hamburger Fremdenblatt*, fait un début original. Il dit qu'il n'est pas question d'un blocus régulier, parce que l'armée n'a pas à sa disposition un matériel de guerre suffisant. En établissant la zone de guerre, le grand souci de l'Allemagne était d'amener à son comble le sentiment de la gêne et de l'insécurité, afin qu'aucune nervosité humaine ne puisse longtemps se tenir sous cette tension.

Une proposition de l'Allemagne aux pays neutres

Copenhague, 21 Février.

Les trois gouvernements scandinaves ont convoqué une conférence à Copenhague en vue d'examiner une note qui vient d'être remise officiellement par le gouvernement allemand. Cette note leur demande de faire escorter par des navires de guerre leurs bâtiments de commerce dans la zone maritime anglo-française délimitée par la déclaration du 4 février.

La Haye, 21 Février.

Après avoir reproduit les déclarations faites par l'amiral Behncke à l'attaché naval américain, la *Gazette de Cologne* du 19 février propose que les Etats-Unis envoient des navires de guerre dans une île au sud-ouest de l'Irlande. Informés par la télégraphie sans fil de l'approche des navires de commerce américains, ces navires de guerre les convoieraient à travers une partie des eaux déclarées dangereuses par l'Allemagne.

L'Italie va peindre la coque de ses navires

Rome, 21 Février.

On mande de Gênes au « Mattino » :

« Le gouvernement italien a invité par circulaire tous les armateurs italiens à peindre les couleurs nationales sur les coques des navires se rendant en Angleterre, afin d'éviter une attaque des sous-marins ».

L'Allemagne accepterait le contrôle de la distribution des vivres

New-York, 21 Février.

Le gouvernement américain publie une nouvelle note qu'il vient de recevoir de l'ambassadeur d'Allemagne. M. de Bernstorff insiste sur le fait que la réquisition des vivres destinés aux civils en Allemagne ne vise que les céréales et que celles importées à partir du 1er février en seraient exemptées. L'ambassadeur ajoute que le gouvernement impérial est disposé à accepter le principe du contrôle de la distribution à la population civile des céréales importées, les contrôleurs étant Américains.

Le « New-York Times » constate que cette nouvelle note confirme le grand embarras de l'Allemagne au point de vue alimentaire. Le journal conclut en disant qu'elle est tout ce qu'on pouvait imaginer de mieux pour faire comprendre à l'Angleterre qu'elle a frappé juste et qu'elle est dans le vrai.

D'autres journaux américains font remarquer l'inutilité de ce contrôle, l'importation de nouveaux stocks de céréales en Allemagne, fussent-elles délivrées à la population civile, permettrait au gouvernement impérial d'envoyer à l'armée ce qui est actuellement affecté à la population civile.

Les ravages des mines et des sous-marins

Un charbonnier norvégien coulé

Copenhague, 21 Février.

Le steamer charbonnier norvégien *Bjoerke*, allant de Leith à Nastkow, a heurté une mine dans la matinée du 20 et a coulé.

L'équipage a été sauvé.

Paris, 21 Février.

L'ambassade d'Angleterre a reçu du ministère des Affaires étrangères de Londres le télégramme suivant en date du 20 février :

« L'Amirauté annonce que les morceaux de métal trouvés à bord du bateau à vapeur norvégien *Belridge*, après qu'il eût été torpillé, ont été reconnus, examen fait à l'Amirauté, comme étant, sans aucun doute, des fragments de torpille déchargée. »

Christiania, 21 Février.

La presse norvégienne proteste avec énergie contre la destruction du navire norvégien *Belridge* dans le Pas-de-Calais.

Le *Morgen-Bladet* écrit : « La torpille allemande qui atteignit le *Belridge* n'a frappé aucun belligérant, mais trois puissances neutres : les Etats-Unis, d'où venait la cargaison; la Hollande, au gouvernement de qui elle était destinée ; la Norvège, dont le pavillon la couvrait. C'est le pire cas où pouvait se placer l'Allemagne pour son début ».

En Allemagne

La crise économique

La Haye, 21 Février.

Selon le *Vorwaerts* du 19 février, des divergences de vues très vives se produisent dans les milieux gouvernementaux au sujet de la fixation d'un prix maximum pour la viande de porc.

D'autre part, le *Berliner Tageblatt* du 12 février annonce que la Société centrale d'achats a décidé d'essayer de créer des succursales dans les villes afin d'acheter les quantités de porcs nécessaires à la préparation de la viande de conserve.

Une Commission fixera les prix auxquels les sociétés centrales des villes feront les achats.

Les administrations des villes et communes, ajoute le *Berliner Tageblatt* feront bien de s'abstenir de tout achat jusqu'à ce que la Société centrale d'achats ait commencé à fonctionner, autrement une nouvelle hausse de prix déjà trop élevée serait inévitable.

Le communiqué allemand

Amsterdam, 21 Février.

Voici le communiqué officiel allemand du 19 février :

Les Français ont attaqué hier en forces sur le théâtre occidental de la guerre, en Champagne, au nord de Perthes et au nord du Mesnil. Toutes leurs tentatives pour faire une trouée dans nos lignes ont échoué.

Sur quelques points d'importance secondaire, l'ennemi a réussi à pénétrer dans nos tranchées avancées où le combat continue.

Sur le reste de la ligne, nous l'avons repoussé en lui infligeant de grosses pertes.

Nous avons également repoussé une attaque française au nord de Verdun.

Après un violent bombardement, l'ennemi a attaqué de nouveau près de Combres et le combat continue.

Dans les Vosges nous avons pris d'assaut la position principale de l'ennemi sur une longueur d'environ deux kilomètres sur une hauteur à l'est de Sulsern et aussi sur le Reitchakerkorpf à l'ouest de Munster.

Le combat continue pour la possession d'une hauteur au nord de Muelbach.

Nous avons occupé Metseral et Sondernach, à la suite d'un combat.

Sur le théâtre oriental, dans le secteur nord-ouest de Grodno, et au nord de Suchavola, pas de changement sensible.

Au sud-est de Kolno, l'ennemi a été refoulé jusqu'à la position avancée de Lomja.

Au sud de Mychnets, au nord de Prasnych et à l'est de Racionz, combats d'importance secondaire. Rien de nouveau au sud de la Vistule.

La Chambre prussienne parle de paix...

Genève, 21 Février.

La Commission d'économie publique de la Chambre des députés de Prusse a adopté un vœu déclarant qu'il était désirable qu'il soit permis d'ouvrir une discussion sur les conditions de paix assez tôt pour que l'opinion publique puisse s'exprimer pleinement et utilement.

Il serait désirable, aussi, que toutes les tendances aient un droit égal de se manifester à ce sujet.

La distribution des vivres

Bâle, 21 Février.

Le *Lokal Anzeiger* du 17 février annonce qu'en raison des troubles qui se sont produits à Schœneberg, où des milliers de ménagères en se pressant devant les magasins de vente ont empêché la distribution régulière des pommes de terre, la municipalité de Schœneberg a décidé que les pommes de terre ne seraient vendues qu'aux personnes qui seraient munies d'une carte délivrée gratuitement par l'administration sur la présentation de la quittance des contributions.

Selon le *Lokal Anzeiger* du 13 février, le bourgmestre de Berlin a constaté qu'un certain nombre de femmes font figurer leurs maris qui sont mobilisés sur les listes des distributions de pain. Cette manœuvre est passible de 6 mois de prison.

La vente des pommes de terre donne lieu, chaque jour, à de réels désordres. On voit pénétrer dans les marchés des familles au complet dont chaque membre conquiert par la force quelques livres de pommes de terre qui sont étalées ensuite comme butin. Il n'est pas possible de trouver de l'amidon, ni des lentilles. On fait des provisions comme au début de la guerre.

Le ministre de l'Intérieur de Prusse a envoyé une circulaire à toutes les communes pour les engager à transformer en cultures maraîchères tous les terrains communaux improductifs.

La fermeture des établissements de nuit

Berne, 21 Février.

D'après le *Lokal Anzeiger* du 17 février, les hôteliers et les débitants des districts du centre de Berlin ont adressé une pétition au gouverneur militaire afin de faire rapporter l'ordonnance qui prescrit la fermeture de tous les établissements publics à une heure du matin. Ils demandent la fermeture à deux heures, en raison de la cherté des loyers.

Le gouverneur s'est réservé de procéder à un nouvel examen de la question lorsque les circonstances seraient modifiées.

En Belgique

Un incident à Liége

Le Havre, 21 Février.

Une dépêche de Maestricht, de source sûre, arrivée au gouvernement belge, relate un incident survenu jeudi à Liége.

Des soldats allemands se sont jetés sur des passants, et ont brutalement arraché de leurs poitrines des rubans et petits drapeaux aux couleurs américaines que les Liégeois portent par reconnaissance pour les secours envoyés par les Etats-Unis à la ville.

Cet incident a beaucoup ému la population, et est très commenté.

En Autriche

Le communiqué autrichien

Amsterdam, 21 Février.

Voici le communiqué officiel autrichien :

En Pologne russe, hier, fortes fusillades et canonnades dans la région sud de Tarnow et sur le Dunajec. Nous avons capturé les positions avancées des Russes après de vifs combats.

Nous avons repoussé, en leur infligeant de grosses pertes, plusieurs contre-attaques des Russes dans les Karpathes, jusque dans le voisinage de Wysockow.

Situation stationnaire, combats sur presque tout le front, au sud-est de la Galicie. Les Russes, incapables de maintenir leurs fortes positions au nord de Nadivorna, ont cédé devant nos dernières attaques décisives et se sont retirés dans la direction de Stanislaw, poursuivis par notre artillerie.

Les propriétaires sont tenus à ensemencer en blé de printemps

Venise, 21 Février.

Sous des peines d'emprisonnement et de fortes amendes, tous les propriétaires d'Autriche doivent immédiatement ensemencer en blé de printemps tous les terrains disponibles.

On signale de Budapest que le dégel a gêné considérablement les opérations dans les Karpathes.

Le pain va manquer en Hongrie

Rome, 21 Février.

Le bourgmestre de Budapest a fait publier dans les journaux une proclamation relative au souci du pain en Hongrie. Le pain quotidien ne fut, jadis, un problème, lit-on dans cette proclamation, que pour le pauvre. Il l'est devenu pour le riche aussi, voire pour tout le gouvernement.

La faible récolte de 1914, l'énorme consommation par les armées en campagne, l'absence d'importation, nous obligent à la plus grande économie et aux mesures les plus radicales. Il convient de ménager nos réserves. Le recensement minutieux de tous les stocks existants est une des premières mesures à prendre. Personne ne peut dire, aujourd'hui, dans ce pays, si nous aurons du pain demain, et s'il n'y aura pas lieu de restreindre, chez nous aussi, la consommation.

Les indications du ministère de l'Agriculture sur les réserves existantes ne peuvent être que des approximations. Il faut que ces approximations deviennent des chiffres précis, par suite d'un recensement consciencieux dans cette enquête. Nous devons suivre fidèlement l'exemple allemand.

Le chancelier allemand au quartier général autrichien

Venise, 21 Février.

Le chancelier de l'empire allemand est venu à Vienne où il a rendu visite à l'empereur François-Joseph, puis est allé au quartier général autrichien où il a rencontré le baron Burian, premier ministre, et les chefs des états-majors des armées austro-hongroises et allemandes.

Après une longue conversation, ils tombèrent d'accord sur la nécessité d'entretenir une plus étroite collaboration au point de vue politique et militaire de l'Autriche et de l'Allemagne.

Une collision de trains dans le Tyrol fait 57 victimes

Genève, 21 Février.

Dans le Tyrol autrichien, un train de marchandises et un train militaire sont entrés en collision. Sept vagons ont été détruits. Un soldat a été tué et 36 autres blessés. Vingt disparus sont restés sous les décombres.

L'Action russe

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 21 Février.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

Le 19 février, le combat s'est engagé sur les rives droites de la Bobr et de la Nerew, dans la région d'Ossowec, et sur les routes de Lomza, Ostclenka, Praznysz et de Plonsk. Au cours de ce combat, nous avons contre-attaqué sur la rive gauche de la Vistule. Nous avons repoussé de faibles attaques ennemies sur la Bzoura inférieure, près de Watkovice, au sud de Rava, près Mrcozkowice et sur la Vistule supérieure près de Bochino. Sur le Dounaietz, près de Jabon, nous avons repoussé l'attaque d'un détachement austro-allemand.

Dans les Karpathes, nous avons repoussé des attaques opiniâtres près de Jasionki, Stopko et Mezolaborez.

Les attaques allemandes, entre les cols de Tuchla et de Wyszkow, se sont distinguées par leur ténacité particulière. Une hauteur au nord-ouest du Seneczur, enlevée par l'ennemi, a été ensuite réoccupée par nous par une heureuse contre-attaque à la baïonnette.

Dans la région de Klausse, nous nous sommes avancés en combattant.

A Przemysl, nous avons repoussé aisément deux sorties de la garnison en lui infligeant de graves pertes.

Le kaiser décore von Bulow

Amsterdam, 21 Février.

Une dépêche de Berlin annonce qu'après la victoire sur les lacs de Mazurie, le kaiser a conféré l'ordre pour le mérite au général von Bulow, commandant la 8e armée.

La retraite a toujours précédé la victoire

Londres, 21 Février.

Le correspondant du Morning Post à Pétrograd, commentant les derniers mouvement de repli des armées russes, écrit :

« Les retraites russes, à l'exception unique de celle de Soldau, précédèrent toujours immédiatement les victoires russes. C'est la règle depuis six mois, sur le front européen comme sur le front asiatique, et cette règle recevra prochainement une nouvelle application. Ce n'est pas là une prophétie faite à la légère, mais un fait d'une certitude mathématique pour les gens au courant.

Des renseignements particuliers me permettent de deviner une partie des éléments du problème qui sont le secret de l'état-major russe et personnellement, après quelques mois de guerre, j'aime assez apprendre la retraite des Russes. »

La prise de Lyck

Amsterdam, 21 Février.

Un rapport détaillé du quartier général de la Prusse orientale, au sujet de l'avance des troupes allemandes, explique que, pendant quelques mois, les troupes commandées par le général von Bülow et comprenant 50 % de landwehr et 25 % de landsturm, furent obligées de se tenir sur la défensive sur la ligne des lacs de Mazurie, par suite de la supériorité numérique des troupes russes.

Mais, au commencement de février, des renforts étant arrivés, de grandes opérations furent entreprises, dans le but d'entourer l'ennemi.

Le rapport décrit les mouvements convergents sur Lyck, où eût lieu une bataille qui dura plusieurs jours et qui se termina par la prise de la ville.

L'empereur, qui assista aux combats des deux derniers jours, entra dans la ville aussitôt qu'elle fut prise, et adressa un discours aux troupes.

L'interdiction du commerce avec les pays ennemis

Pétrograde, 21 Février.

Le ministre du Commerce a mis à l'étude la question de la nécessité urgente d'une loi interdisant tous rapports commerciaux avec les pays ennemis, même par l'intermédiaire des Etats neutres.

Un ukase impérial ordonne d'étendre aux familles des réservistes sujets des pays alliés restées en Rusie, toutes les faveurs et facilités accordées aux familles des réservistes russes.

Les Etats-Unis et l'Allemagne

Ce qui vaut mieux que des arguments

Amsterdam, 21 Février.

On mande de New-York, au *Lokal Anzeiger*, que la crainte des politiciens de s'aliéner un grand nombre d'électeurs est la meilleure alliée de l'Allemagne. Cela vaut mieux que des arguments. Il serait plus noble de recourir à d'autres moyens, mais nous nous servons nous, des moyens que nous trouvons sous notre main, et appropriés à la mentalité américaine.

En Serbie

Les obsèques nationales de M. Stoyan Novakovitch

Nich, 18 Février.

(Retardée dans la transmision).

Les funérailles nationales de M. Stoyan Novakovitch ont eu lieu cet après-midi, en présence d'une foule énorme. Le prince héritier de Serbie y assistait, ainsi que tous les ministres, les membres du corps diplomatique et consulaire, les membres du corps enseignant et de l'Académie royale serbe.

Des discours ont été prononcés par le métropolite de Serbie, le ministre de l'Intérieur, M. Loubomir Yovanovitch, au nom du gouvernement ; le professeur Lelitch, au nom de l'Académie et de l'Université ; le ministre du Commerce, M. Voislav Marinkovitch, au nom du parti progressiste. Le dernier article de M. Novakovitch, écrit en français, sur la situation politique et géographique actuelle de la Serbie, devait paraître dans la *Revue de Paris*.

L'équipée turque

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 21 Février.

L'état-major de l'armée du Caucase fait le communiqué officiel suivant :

Aucune action importante n'est signalée au cours des journées du 18 et du 19 février.

Les Russes à Tauris

Pétrograde, 21 Février.

La légation d'Allemagne à Stockholm a répandu dans la presse suédoise un télégramme de Tauris, disant que le commandant des troupes russes avait arrêté et expulsé de Russie le Suédois King, et le Suisse Neef, à raison de leurs rapports amicaux avec les Allemands, et ajoutent que les Russes s'étaient emparés de la fabrique de tapis de Tauris, bien qu'elle fut placée sous la protection du consul des Etats-Unis, qui aurait élevé à ce sujet une protestation.

L'Agence télégraphique de Pétrograde est autorisée à déclarer que le Suédois King et le Suisse Neef, employés de cette fabrique, ont été envoyés en Russie comme prisonniers de guerre, lors de l'entrée des troupes russes à Tauris, parce qu'ils avaient, avec le consul d'Allemagne, M. Zitten, pris part au combat de Sofian, en traversant les lignes et en dirigeant des troupes turques.

En ce qui concerne la fabrique de tapis, celle-ci a été occupée par les Russes et le dépôt de tapis a été placé sous sequestre, en vertu d'un principe général, étant donné que les Turcs avaient fait de l'Azerbaidjan un théâtre de la guerre contre les Russes et que le gouvernement persan avait été impuissant à s'y opposer.

Dans les Balkans

L'ATTITUDE DE LA ROUMANIE

Une interpellation au Sénat

Bucarest, 21 Février.

Un sénateur d'opposition, développant une interpellation sur la politique extérieure, a rappelé qu'au mois d'août dernier, les hommes d'Etat roumains se prononcèrent contre la guerre aux côtés des Austro-Allemands.

Le roi Charles obtint que le pays garde la neutralité provisoire, et maintenant on parle d'un traité signé par lui avec l'Autriche et dont quelques ministres seuls connaissaient l'existence.

C'est la première fois qu'on parle de ce traité, non ratifié par le Parlement.

Le ministre a déclaré ensuite que le gouvernement est pleinement conscient de ses devoirs, de ses responsabilités, et qu'il fait appel au concours de tous pour le seconder dans la grande tâche à accomplir.

L'échec des intrigues allemandes en Grèce

Athènes, 21 Février.

Les manifestations enthousiastes qui ont accueilli le général Pau à son passage à Athènes et à Salonique, et les démonstrations populaires envers les marins français dans tous les ports où touchent leurs navires, viennent de prouver, s'il en était besoin, le fiasco complet de la propagande allemande en Grèce. En dépit de son activité, elle a partout échoué lamentablement.

C'est ainsi que l'on cite tel journal, acquis à prix d'or à la cause allemande, qui a vu, du jour au lendemain, son tirage tomber de 18.000 à 1.200 exemplaires.

Enfin, il est de notoriété publique que, si le comte de Quatdt, ministre d'Allemagne à Athènes, a dû solliciter sa mise en congé illimité, c'est par suite de l'échec irrémédiable de ses tentatives de ramener les sympathies grecques à la double alliance. Ce sentiment public, d'une absolue netteté, et ne laissant passer aucune occasion de se manifester, se retrouve identique dans toute l'étendue du royaume.

Dans les nouvelles provinces mêmes, où les sympathies de la population obéissent à des considérations diverses, et souvent contradictoires, l'opinion publique, en dépit de toutes les intrigues turco-allemandes, s'est, depuis longtemps, ralliée franchement à la cause de la liberté et du droit.

Un nouvel incident gréco-turc

Le métropolite de Chalcédoine traduit devant la Cour martiale

Dedeagatch, 21 Février.

Un fait de la plus haute importance pour l'indépendance de l'église orthodoxe vient d'avoir lieu à Constantinople.

Le gouvernement ottoman, violant les droits les plus élémentaires de l'église orthodoxe grecque, a ordonné la comparution devant la Cour martiale du métropolite de Chalcédoine, sous prétexte qu'il a délivré des certificats de chantres pour son diocèse à des personnes qui n'avaient pas les qualités requises.

A la dernière séance du Saint-Synode, le patriarche a donné lecture au milieu d'une émotion compréhensible, du Tozkere du ministère de la Guerre, annonçant le fait au patriarcat.

Après de longues délibérations, et après avoir entendu les explications du métropolite de Chalcédoine, le Conseil a décidé à l'unanimité de répondre au gouvernement ottoman en réfutant les accusations fausses portées contre le métropolite, et surtout en protestant énergiquement contre le principe de la décision du ministère de la Guerre de traduire un métropolite devant la Cour martiale, contraire à tous les règlements d'après lesquels, même des délits de droit commun commis par les simples diacres, sont justiciables du tribunal ecclésiastique du Saint-Synode.

Sur le front serbe

Le bombardement de Belgrade et celui de Semlin

Nich, 21 Février.

Lors du combat d'artillerie qui s'est déroulé le 17 février à Belgrade, de sérieux dommages semblent avoir été produits par les obus serbes tombés sur la ville de Semlin.

Au cours du tir de l'artillerie contre le monitor autrichien, le monument de Miniadi, employé par les Autrichiens comme poste d'observation, a été fortement endommagé. Plusieurs maisons ont, en outre, pris feu.

Le 5 février, les Autrichiens ont envoyé un parlementaire qui n'a pas été accepté, ses pouvoirs n'étant pas en règle.

Les Pays neutres

Le service militaire en Norvège

Christiania, 21 Février.

La loi réorganisant la défense de la Norvège, et qui devait porter la durée du service militaire à un an, ne pouvant pas être votée en temps utile pour être applicable en 1915, le Storthing vient de voter, par 78 voix contre 37, un projet gouvernemental portant pour cette année la durée du service militaire à 90 jours.

La Guerre aérienne

L'Allemagne n'a plus de dirigeables

Amsterdam, 21 Février.

Se référant à un télégramme de Berlin confirmant la destruction des dirigeables L.-3 *et* L.-4, *le* Nieuws Van Den Dag *dit que l'Amirauté allemande doit être maintenant privée de tous ses dirigeables.*

Le L.-2 et le L.-3 étaient des zeppelins, tandis que le L.-4 était du type Schulte Lanz.

Au début de la guerre, on estimait que l'Allemagne disposait de quinze dirigeables.

L'Italie et la Guerre

L'Italie n'accepte pas les menaces de l'Allemagne

Rome, 21 Février.

La *Gazette de Berlin à Midi*, commentait hier, en ces termes la réouverture de la Chambre italienne :

« Dans la Chambre italienne, neutralistes et interventionnistes vont se rencontrer dans une bataille rangée. Les événements de ces derniers jours n'auront pas procuré d'adhérents au parti interventionniste. L'espéranto de von Hindenburg, devenu langue universelle dit à tous les germanophobes : « Avec nous on ne plaisante pas. ». Tous les gens sensés, en Italie, notamment la grande majorité du Sénat, tous les socialistes, tous les catholiques, se sont serrés autour du drapeau neutraliste, ayant à leur tête la Maison de Savoie, et ils ne laisseront pas faire violence par les interventionnistes ».

L'article du journal berlinois est vertement relevé par la presse italienne. Les journaux indépendants, même ceux qui font preuve de la plus grande conciliations vis-à-vis de l'Allemagne, ne manquent pas de remarquer l'inconvenance de telles menaces.

La *Tribuna*, entre autres, qui soutint jusqu'à présent le point de vue de M. Giolitti que l'Italie doit, avant de recourir à l' « ultima ratio » tenter de réaliser ses aspirations au moyen de la diplomatie, juge aujourd'hui que « l'Italie ne peut pas se contenter de promesses alléchantes et platoniques, alternant avec des menaces partant tour à tour de Berlin et de Vienne ». Et la *Tribuna* conclut : « Que l'on ne prenne pas à l'étranger notre sens de la mesure et notre sobriété modeste pour de la petitesse d'âme et un manque de qualités viriles. Nous sommes habiles à faire rapidement les équations diplomatiques, et nous saurons, à l'occasion, découvrir la peur des neutres sous l'intimidation tentée contre nous. »

Le *Giornale d'Italia* estime que les idées du journal berlinois sont le calcul optimiste avec excès des résultats de la mission impériale et royale de M. Sudekum auprès des socialistes, et de celle de M. Erzberger auprès des catholiques. Se fier aux divergences de l'opinion italienne, serait, pour les étrangers, une grave erreur. Tous les Italiens, quand l'heure sonnera, seront unis pour défendre l'honneur et la prospérité de la nation dans le présent et dans l'avenir. »

L'*Idea Nazionale* relève que von Hindenburg professeur de langue universelle, sera facilement battu « il n'est pas, dit-elle, un Italien qui ait jamais pensé que l'Allemagne puisse être écrasée comme un pou. Il n'est pas un Italien qui ignore que le peuple allemand est fort, courageux, obstiné. C'est précisément l'avantage de l'Italie sur l'Allemagne, qui juge toujours que le reste du monde est faible et vil en face d'elle-même. Nous sommes convaincus de la défaite finale de l'Allemagne et de l'Autriche, malgré les péripéties inévitables de la guerre, défaite que notre intervention peu éloignée, devra décider une fois pour toutes. »

Les Allemands pressent l'Autriche à faire des concessions à l'Italie

Amsterdam, 21 Février.

Parlant des concessions territoriales que devrait faire l'Autriche en vue d'aboutir à une entente avec l'Italie, la *Frankfurter Zeitung* dit qu'il est impossible d'admettre une *Italia irredenta* qui barrerait à l'Autriche l'accès de la mer, mais que l'Autriche devrait examiner les concessions qu'elle pourrait faire sans nuire à sa position de grande puissance.

Une rectification de frontière ne serait pas préjudiciable à l'Autriche, qui a été assez forte pour tenir la Russie en échec.

Il ne doit pas y avoir de sentimentalisme en politique.

Que les représentants des trois puissances se réunissent donc, en vue de discuter leurs griefs.

Incident à bord d'un navire italien dans le port de Trieste

Venise, 21 Février.

Le navire italien *Tripoli* vient d'entrer dans le port, venant de Trieste. Le commandant raconte qu'au moment de quitter cette ville, la police autrichienne vint en nombre à bord de son navire, et, après une visite minutieuse, arrêta cinq jeunes gens qui furent maltraités en présence du consul italien, lui-même, à tel point que le capitaine dut protester vivement.

Quand les jeunes gens arrêtés débarquèrent sur le quai, entourés de gardes en armes, la foule entoura les agents et tenta de leur arracher leurs prisonniers. La scène faillit tourner au tragique.

Les jeunes gens arrêtés sont des patriotes italiens qui ont eu maille à partir avec les autorités de Trieste, ou qui voulaient échapper au service militaire.

Les irrédentistes de Trieste, comme l'équipage du navire et la population de Venise, sont douloureusement surpris que le consul italien ait pu se prêter si complaisamment à une brutale perquisition à bord d'un navire de la marine de commerce nationale.

L'Italie veut restreindre l'émigration à l'étranger

Rome, 21 Février.

Le gouvernement a soumis à la signature du roi un décret exigeant l'approbation des autorités pour la faculté d'émigrer à l'étranger.

Le parti radical et l'intervention

Rome, 21 Février.

Hier soir, à l'assemblée du Comité directeur du parti radical, le député Vity de Marco a fait le procès de la politique neutraliste de M. Giolitti qui, a-t-il dit, aggraverait la situation de l'Italie au lieu de résoudre les nombreuses question que la crise a fait surgir, puis l'orateur a rejeté la responsabilité de la non préparation militaire et de la désorganisation des chemins de fer sur le ministère radical giolittien précédent, dont tous les hommes doivent, estime-t-il, rester à la disposition du pays, en dehors du gouvernement.

L'assemblée a voté l'ordre du jour suivant : « L'assemblée, se référant aux délibérations précédentes du parti radical, où était proclamée la nécessité de l'intervention, affirme de nouveau l'urgence, pour l'Italie, de ne pas rester plus longtemps spectatrice inerte dans le grave conflit, sans y participer, dans l'intérêt du droit et des aspirations nationales. Donne mandat au Conseil directeur de développer plus activement la propagande dans ce sens et de s'opposer, à la Chambre et dans le pays, à des coalitions d'intérêts particuliers, faites aux dépens du suprême idéal national. »

La population de Fiume et les sympathies pour l'Italie

Rome, 21 Février.

Le « Giornale d'Italia » reçoit de la frontière que le gouverneur de Fiume ayant tenté d'organiser une manifestation de loyalisme de la population envers la maison de Habsbourg, afin de contrarier le fort courant de sympathies italiennes qui se manifeste actuellement, le Conseil municipal de la ville a protesté en s'abstenant complètement de prendre part à cette manifestation.

En France

M. Edouard Drumont au « Peuple Français »

Paris, 21 Février.

Le *Petit Parisien* annonce que M. Edouard Drumont prendra, à partir du 22 février, la direction du journal le *Peuple Français*.

La guerre et la culture de la vigne

Paris, 21 février.

Au nom du groupe agricole du Sénat, M. Gomot, président du Groupe, vient d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur la nécessité pour la culture du vignoble, qui comprend des travaux multiples, de remplacer la main d'œuvre absente par des instruments à grand travail.

De toutes les opérations culturales de la vigne, celle qu'il importe le plus de transformer est certainement le sulfatage, destiné à combattre les maladies parasitaires.

Dans le Midi, l'opération est exécutée à bras avec de petits instruments, et chaque ouvrier ne peut traiter par jour qu'une petite partie du terrain planté.

Le Groupe agricole, sur la proposition de M. Audiffred, a émis le vœu que le ministre, prélevant sur les crédits relatifs aux concours agricoles qui ne seront pas employés cette année, une somme suffisante pour encourager les syndicats agricoles et les sociétés d'agriculture à faire l'acquisition de pulvérisateurs à bât portés par des chevaux ou des mulets, dont l'emploi offrirait de grands avantages sur les petits appareils actuellement utilisés.

Les successions des militaires morts pour la patrie

Paris, 21 Février.

M. Aristide Briand, garde des Sceaux, vient d'adresser par l'intermédiaire des procureurs généraux une circulaire aux juges de paix pour les inviter à favoriser, en ce qui concerne les réunions et délibérations des Conseils de famille nécessitées par l'organisation de la tutelle des orphelins mineurs et le règlement de la succession des militaires et marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures, une large application des dispositions, trop peu connues, de l'article 12 de la loi de finances du 26 janvier 1892, qui prévoit l'exemption de tous droits, c'est-à-dire la complète gratuité pour tous actes relatifs à la convention et à la constitution des Conseils de famille, ainsi que pour les délibérations de ces Conseils et leur homologation quand il s'agit de mineurs indigents.

L'indigence est constatée au moyen d'un certificat délivré par le maire et visé par le juge de paix.

Sont considérés comme indigents les mineurs non imposables aux contributions directes, ou passibles de moins de dix francs de contributions.

L'exemption de tous droits ne s'applique pas seulement aux droits perçus au profit du Trésor, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe, elle s'étend aux émoluments qui sont attribués par les tarifs des officiers publics et ministériels et spécialement aux greffiers de justice de paix pour les expéditions des délibérations des Conseils de famille, aux huissiers pour les significations d'actes tels que convocations, aux avoués pour la procédure d'homologation des délibérations.

Les juges de paix renseigneront au besoin les familles sur les formalités à remplir et les démarches à entreprendre pour obtenir la gratuité établie par la loi du 26 janvier 1892.

Le général Ravenez passe en revue les jeunes gens des classes 1916 et 1917

Paris, 21 Février.

A Vincennes, ce matin, le général Ravenez a passé en revue, sur le terrain du champ de courses de Vincennes, les jeunes gens des classes 1916 et 1917 faisant partie de l'Union des Sociétés de préparation militaire de France.

Environ 2.200 soldats de demain, dont 900 des lycées de Paris, ont défilé avec ordre et discipline sous le commandement du chef de bataillon Matifas.

M. Sarraut passe en revue les jeunes gens des lycées de Paris

Paris, 21 Février.

M. Albert Sarraut, ministre de l'Instruction Publique, a passé ce matin, aux Tuileries, la revue des jeunes gens des lycées de Paris et le groupe de l'école spéciale des Travaux Publics, classes 1916 et 1917, qui ont suivi les cours de la Fédération nationale des Sociétés de préparation militaire.

Dans le superbe décor du jardin, les jeunes gens ont défilé en lignes de colonne par quatre, et ont exécuté, de façon impeccable, différents mouvements d'ensemble. Ils se sont ensuite rassemblés devant M. Sarraut, qui a prononcé un discours d'où nous extrayons les passages suivants :

Vous venez, dans un surgissement d'éclatante vision, d'évoquer devant mes yeux la force invincible de la Patrie, et la certitude de ses destins impérissables. Dans ce cadre prestigieux des Tuileries, où la grandeur des souvenirs, exaltée encore de la splendeur des choses, résume si puissamment le geste incomparable de notre Histoire, vos juvéniles cohortes ont fait apparaître l'image des éternels renouveaux, celle de l'immortelle jeunesse, de la vigueur toujours renaissante de notre race, qui, d'avance, l'annonçaient victorieuse dans le suprême conflit où la France provoquée combat avec ses valeureux alliés pour le droit, le progrès et la liberté du monde.

De cette lutte, bientôt vous allez prendre votre part. Elle est, cette lutte, la plus grande et la plus terrible que l'humanité ait jamais connue. La civilisation attend d'elle sa victoire définitive sur la barbarie.

A vos âges, nous ne savions former que d'humbles rêves et frémir qu'à de fragiles conquêtes. Vous, vous êtes les amants de la victoire, et sur vos jeunes fronts, déjà, son geste a posé des clartés.

A la tête de vos phalanges, je l'aperçois bien, maintenant, dans la splendeur de la forme et de la beauté éternelle, dégagées immuablement depuis l'éveil de la dignité humaine, dans cette pensée hellénique dont la tradition vous a nourris. Des profondeurs de ce Palais voisin, dans le mouvement définitif où le sculpteur de Samothrace l'a grandie aux proportions d'un symbole universel, d'une signification suprême, en dehors et au-dessus des nations et des temps, elle a jailli, ardente et magnifique, le corps frémissant, les ailes hautes, vibrantes, dans l'infini du vaste ciel.

Jamais un plus formidable enjeu : la paix et la liberté de l'Univers humain, ne mit aux prises de pareils adversaires, et dans ce conflit gigantesque, tout ce que les enfants de France, défenseurs de quotidien héroïsme est tel, qu'il monte des champs de leurs exploits une gloire plus haute que les gloires de tous les temps et de tous les peuples, comme si pour former le foyer d'où elle rayonne s'étaient fondus, en un seul, les soleils de Marathon, de Poitiers, de Rouvines et de Valmy.

Avoir été un rayon de ce soleil, une lueur de cette gloire, une étincelle de cette splendeur, c'est le sort heureux de chacun de vous. Il n'en est pas de plus nobles, il résume et magnifie toute la beauté de la vie, et c'est pourquoi, jeunes hommes, qui allez partir vers ce destin, ceux qui furent vos maîtres ou vos aînés, vous saluent avec tendresse, avec fierté, avec respect.

Vive la France !

M. Lattes, président de l'Association a, en quelques mots, remercié le ministre.

Le défilé final, aux accents des sonneries militaires exécutées par les tambours et clairons de la Garde Républicaine, a provoqué les applaudissements et les cris de : « Vive la France ! » du nombreux public qui assistait à la cérémonie.

AUTOUR DE LA GUERRE

L'exposition des œuvres d'art sauvées de la région de l'Yser

Le Havre, 21 Féhvrier.

Samedi prochain s'ouvrira, au musée des Beaux-Arts, l'Exposition belge des œuvres d'art et des objets précieux sauvés de la région de l'Yser.

Le prix d'entrée, le jour de l'ouverture, sera perçu, on le sait, au profit de l'œuvre des réfugiés belges.

La Conférence de l'avocat alsacien Helmer

La conférence de M. Paul-Albert Helmer, l'avocat alsacien défenseur d'Hansi, de Zislin, de l'abbé Wetterlé, a complété, hier au soir, l'émouvante impression qu'avait suscité dernièrement, dans le public marseillais, l'éloquence de M. Blumenthal, maire de Colmar.

La conférence a eu lieu, hier soir, à six heures, dans la salle du Châtelet-Théâtre. M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, et M. Eugène Pierre, maire de Marseille, avaient tenu à y assister. M. Estrine, président honoraire de la Chambre de Commerce, remplaçait M. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, qui devait présenter M. Paul-Albert Helmer, et que la maladie de Mme Thierry a retenu à Paris.

Précis et calme, M. Paul-Albert Helmer s'exprime avec lenteur. C'est qu'il a longuement médité chacune de ses phrases, et son exposé n'en est que plus saisissant :

« Les idées, dit-il tout d'abord, changent presque aussi vite que les modes. Depuis 44 ans, la France s'est modifiée de diverses façons. Quelle était l'évolution de l'Alsace durant cette même époque ? Je veux montrer comment les générations qui se sont suivies sont restées fidèles à la tradition française. Je puis affirmer que l'Alsace attend parmi tous les sacrifices sa libération. »

Et M. Helmer de rappeler par quelle résistance de sa population et de ses autorités l'Alsace prouva, durant l'Année terrible, son attachement à la patrie française ; de relire la protestation des députés alsaciens-lorrains contre l'annexion. L'Allemagne ne put comprendre que la fidélité à la patrie malheureuse apparût comme un devoir d'honneur. D'ailleurs, les Alsaciens-Lorrains n'hésitèrent pas à émigrer et l'on peut estimer que l'Alsace a perdu ainsi près d'un quart de sa population. Les étrangers comblèrent les vides.

« On ne comprend rien aux choses de l'Alsace, poursuit M. Helmer, si on oublie qu'il y a deux populations, l'une française de cœur, l'autre ayant la haine du Français. Cette erreur nous a été funeste au mois d'août. C'est ainsi que dans la vallée de Thann les troupes françaises se confièrent trop à la population, laissant en fonction même les gendarmes et les douaniers, nos pires ennemis en civil. »

Et c'est alors un résumé des tentatives de germanisation de l'Alsace depuis 1871. A un essai de politique conciliante réprouvé tout aussitôt par les Allemands succéda l'oppression brutale. Mais le patriotisme est une obligation morale qui n'est pas à la merci d'une administration.

La jeune génération, avec les mêmes aspirations que l'ancienne, s'opposa à son tour à l'Allemagne mais avec des méthodes plus pratiques. Ceux qui la composaient n'étaient plus des vaincus. Et ce fut véritablement la lutte entre la « Kultur » et la culture. Demande d'autonomie, octroi sournois de la dernière Constitution, manœuvres multiples rien ne put atténuer la scission des deux races. Les incidents se multipliaient. Hansi, Zislin combattaient avec humour. Les provocations allemandes suivirent bientôt les plus rudes sanctions administratives, et les incidents de Saverne firent pressentir la guerre...

Alors, avec une ferveur difficilement contenue, M. Helmer prononça l'éloge de la patrie française :

« La France, dans le passé, nous donna les Droits de l'Homme ; elle nous fit une part dans l'épopée impériale et, séparés d'elle, nous gardions l'idée d'une France libre, forte et glorieuse. Depuis les derniers événements, nous pouvons croire qu'elle sera ainsi notre patrie d'avenir ! »

De chaleureux applaudissements se prolongèrent et M. Estrine remercia, en sa qualité de président, l'éminent défenseur de la cause alsacienne.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la patrie, nous avons à citer aujourd'hui le nom :

De M. Germain Lantheaume, sergent au 52e d'infanterie, tué à l'ennemi le 29 janvier, à l'âge de 26 ans. Le glorieux défunt, qui avait été promu sergent sur la ligne de feu, était le fils de notre ami Frédéric Lantheaume. C'est par une lettre du sous-lieutenant Roux que le malheureux père a été avisé de la mort de son enfant, dont la bravoure et la bonne humeur étaient reconnues et vantées par tous ses chefs.

Les honneurs ont été rendus au regretté sergent par une section de la compagnie ; il a été enterré dans le petit cimetière de M..., où, précisément, la mort était venue le frapper.

Nous prenons part à la douleur de notre ami et le prions de croire à toute notre sympathie et à nos profonds regrets.

~~ Nous avons également à déplorer la mort :

De M. Edouard Gouirand, sergent au 23e chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 30 novembre, à l'âge de 35 ans.

De M. Jean Giando, soldat au 341e d'infanterie, tué à l'ennemi le 8 septembre, à l'âge de 28 ans.

De M. Marcel Ravisa, caporal au 112 d'infanterie, tué à l'ennemi, en Lorraine, le 20 août, à l'âge de 27 ans.

De M. François Vin, soldat au 27e chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 22 janvier, à l'âge de 21 ans.

De M. Félix Rourette, soldat au 27e chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 21 janvier, à l'âge de 20 ans.

De M. Louis Bellot, de Châteauneuf-les-Martigues, comptable à la Compagnie des Tramways de Marseille, soldat au 152e d'infanterie, tué à l'ennemi le 28 décembre.

De M. Louis Mandin, de Lambesc, soldat au 163e d'infanterie, tué à l'ennemi, à l'âge de 24 ans.

De M. Louis Jujard, confiseur à Cassis, soldat au 7e chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 12 novembre, à l'âge de 39 ans.

Le *Petit Provençal* s'associe au deuil des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien sincères condoléances.

Les permissions dans les dépôts d'éclopés

Notre ami M. Bergeon, député de la 1re circonscription, nous communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir du ministre de la Guerre :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander de faire bénéficier les militaires évacués sur les dépôts d'éclopés des permissions prévues par la circulaire ministérielle du 7 janvier 1915, en faveur des blessés ou malades soignés dans les formations sanitaires de la zone des armées ou de la zone de l'intérieur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de cette circulaire, les blessés ou malades appelés à bénéficier de la permission d'une semaine sont ceux qui, après avoir été en traitement dans une formation sanitaire de la zone des armées, regagnent le dépôt de leur corps, ou ceux qui ont été soignés dans la zone de l'intérieur. Ces dispositions ne paraissent pas devoir, en l'état actuel, être étendues aux militaires admis dans les dépôts d'éclopés. Ces établissements, qui ne sont point des formations sanitaires, ne reçoivent, en effet, que des blessés très légers, hommes fatigués, indisponibles des corps de troupe, qui ont besoin d'un repos ne dépassant pas en général quelques jours.

Agréez, Monsieur, etc.

Pour le ministre : Le chef-adjoint chargé de la direction des Affaires civiles et du secrétariat particulier.

Départs de prisonniers allemands

Hier après-midi, une trentaine de prisonniers civils allemands, qui étaient internés à Marseille, ont été conduits à bord du paquebot *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet. Parmi eux se trouvaient plusieurs ingénieurs ayant dirigé des entreprises allemandes dans le nord de la France. Le transfert et l'embarquement de ces prisonniers se sont effectués sans incidents.

Le *Balkan* se rend à Bastia d'où les prisonniers seront dirigés sur le lieu d'internement qui leur est désigné.

Préparation militaire

On nous annonce qu'un Grand Concours Militaire d'estafettes cyclistes, motocyclistes et side-caristes aura lieu à Marseille, dans le courant du mois prochain.

Ce concours sera organisé par notre grande société l'Autocycle-Club de Marseille (S. A. G. 6.551), sous le patronage du Comité Régional de la Fédération Nationale des Sociétés de préparation militaire de France et des Colonies, et des autorités militaires de la 15e région.

Traction P.-L.-M.

Le montant des souscriptions du mois de février recueillies par le Comité de secours du Personnel de la Traction, 2, rue Pautrier, Arenc et annexes, s'est élevé à la somme de 2.301 fr. 35, ce qui porte à 11.997 fr. 30 la totalité des sommes affectées aux victimes de la guerre depuis le début des hostilités.

La somme de 2.301 fr. 35 précitée a été ainsi répartie : 800 fr. à l'Œuvre des convalescents militaires (fondation Traction Saint-Marcel) ; 300 fr. à M. le Consul de Belgique pour nos amis les Belges ; 300 fr. à l'Œuvre du linge des prisonniers de guerre ; 262 fr. 50 aux familles des agents de la Traction P.-L.-M., mobilisés ; 295 fr. aux familles des cheminots évacués de l'Est et du Nord ; 100 francs à l'Hôpital annexe des Petites Sœurs des Pauvres ; 100 fr. à l'Œuvre de la Cuillerée de lait ; 67 fr. 10 envoyés à titre de gratification aux célibataires du P.-L.-M. mobilisés sur le front ; 56 fr. 75 versés aux fonds de secours constitués en faveur des cheminots de la Traction mobilisés, pour parer à leurs premiers besoins à la fin de la campagne.

La Mutualité et la Guerre

L'œuvre de la Création de Lits pour les blessés militaires, instituée par l'Union Départementale des Sociétés de secours mutuels de Marseille et des Bouches-du-Rhône, dont nous avons publié la première liste de souscription, qui s'est élevée à la somme de 2.649 francs, a réalisé les nouveaux versements suivants :

Secours Mutuels n° 586 d'Orgon, 200 fr.; Saint-Georges, de Grans, 50 fr.; l'Humanité de Fontvieille, 50 fr.; Fraternité Progressive de Mazargues, 25 fr.; Union des Voyageurs de Commerce, 50 fr.; Commis et Employés de Marseille, 500 fr.; La Prévoyante de Fontvieille, 50 fr.; Sainte-Barbe, 200 fr.; Amis Réunis de Graveson, 102 fr.; Saint-Esprit, de Saint-Antoine, 200 fr.; Saint-Vincent, 25 fr.; La Martiale, 50 fr.; Saint-Victor, 25 fr.; Ascension, 25 fr.; Epi d'Or, 10 fr.; Sainte-Famille, 20 fr.; Les Enfants de Marie, 20 fr.; Le Vatel, 10 fr.; Saint-Pierre-les-Martigues, 200 fr.; Union des Dames de la Viste, 50 fr.; Dames Phocéennes, 10 fr.; Saint-Honoré, de Jouques, 200 fr.; Anciens Sous-Officiers, Caporaux, Brigadiers, 50 fr.; La Fraternelle, Paluds-de-Noves, 10 fr.; La Marseillaise (retraites), 200 fr.; Provence Nouvelle, 50 fr.; La Fraternelle de Rassuens, 30 fr.; Gérard Tenque, Martigues, 15 fr.; Commis et Employés de Salon, 60 fr.; Sainte-Véronique d'Aubagne, 10 fr.; Dames Mutualistes Marseillaises, 20 fr.

Ce qui porte le total à ce jour à 5.266 francs.

Ce qui porte le total, à ce jour, à 5.266 fr.

Nous sommes persuadés que les sociétés adhérentes ou non adhérentes à l'Union Départementale qui n'ont pas encore envoyé leur souscription, auront à cœur de participer à cette œuvre de solidarité nationale et patriotique pour laquelle il est fait appel à tous les mutualistes sans distinction.

Croix-Rouge

L'Association des Dames Françaises (Croix-Rouge Française) adresse ses bien sincères remerciements aux généreux donateurs qui viennent de fonder des lits à l'hôpital du Grand Lycée, n° 201, et dont voici la liste :

Société des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 10 lits ; le Sou du Lycéen et la Compagnie des Vagons-Foudres de Marseille, 2 lits chacun ; Mlle Parrocel, Mme Paulin Sicard, Mme S. Büack, M. Louis Girbal, M. Jacques Esmieu, Mme R. Brion, Mme Lachard, l'Ordre des Avocats de Marseille, M. L... C..., Mlle Sigrid Sylvander, Mlle Farida Foucard, 1 lit chacun.

L'Association a reçu, parmi de nombreux dons, une somme de 45 francs, provenant d'une collecte du restaurant du vapeur *Patria* (Compagnie Cyprien Fabre) ; une somme de 10 francs versée par MM. Gabriel et Pierre Rivière, qui l'ont prélevée sur leurs étrennes et une somme de 67 francs, recueillie par M. Magnique, percepteur de la deuxième division. Le caractère particulier de ces offrandes méritait une mention spéciale et l'Association exprime à leurs auteurs sa profonde reconnaissance.

L'Œuvre de « La Molletière »

Nous apprenons la création de l'Œuvre de la Molletière, placée sous le haut patronage de l'Œuvre d'assistance et de solidarité des Bouches-du-Rhône, de M. le Préfet, de M. le Maire de Marseille et de M. l'Inspecteur d'Académie. La Molletière protège du froid, de l'humidité et diminue même les fatigues des marches et des longues stations debout.

En conséquence, le Comité fait un pressant appel à la population de la ville de Marseille, si admirable par sa charité inépuisable.

Des dons en nature, en argent sont reçus à l'école de filles, l'école maternelle et l'école de garçons de la Capelette ; chez Mlle Guigard, jeudi et dimanche, rue de Rome, 167 ; chez Mme Bordes, 72, rue Consolat.

Chronique Locale

M. D. Tafarany, président des Héros du Devoir, informe les femmes des sociétaires actifs mobilisés qu'à partir du 1er mars, elles recevront, à titre d'indemnité pendant toute la durée des hostilités, 2 francs par jour payables par semaine tous les dimanches au siège de la société, 92, rue de la République.

Blessé dans une collision. — Avant-hier soir, vers 6 heures 30, une collision se produisit au Cap Pinède, entre un camion et un tramway des quais revenant en ville. Le choc fut si violent qu'un voyageur du tramway, Joseph Seimone, 34 ans, journalier, fut renversé et blessé assez grièvement à la main droite. Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, Seimone fut ramené à son domicile, 47, vallon Montebello. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Grave chute. — Le sieur Charles Gabelduc, 42 ans, attaché à l'équipage du vapeur français *Erdre*, appartenant à la Compagnie Nantaise, et amarré au môle G, avait passé la soirée d'avant-hier en ville. Vers minuit, il regagnait son bord. Arrivé en haut de l'échelle, près de la coupée, le navigateur fit un faux pas, perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il se blessa grièvement à la tête. Au bruit de la chute des gens du bord accoururent, relevèrent Gabelduc et le transportèrent à l'Hôtel-Dieu, où il fut immédiatement admis.

Une femme dans un puits. — Hier, vers une heure et demie de l'après-midi, les pompiers étaient avisés qu'une femme était tombée dans un puits, boulevard Barbier. Il s'agissait de Mme Françoise Guérard, âgée de 40 ans, mère de cinq enfants, demeurant avec les siens, boulevard Barbier, 10. Vers 6 heures du matin, Mme Guérard s'était absentée de chez elle en disant qu'elle allait à la messe. On ne l'avait pas revue. A midi, M. Guérard et ses enfants, très inquiets, se mirent à sa recherche. Ils finirent, avec l'aide des voisins, par la trouver dans le puits de l'immeuble. Ce puits est très profond. Mais les pompiers, sous les ordres du lieutenant Soulé, réussirent à la retirer saine et sauve et à la remonter dans son appartement, où un docteur fut appelé à lui donner des soins. Poussée par la neurasthénie, Mme Guérard avait tenté de mettre fin à ses jours. Elle a promis à M. Vessard, commissaire de police, de ne pas recommencer, parce qu'elle se doit à ses enfants.

Un mobilier qui disparait. — Dans le courant du mois de mai dernier, Mme Françoise Serra confiait à Mme Serra, propriétaire à Sainte-Marguerite, une de ses parentes, des meubles, du linge et autres objets. Le tout fut placé dans une remise de la maison de Sainte-Marguerite. Puis Mme Serra quitta Marseille et n'y revint que dans la matinée d'avant-hier. Elle se rendit immédiatement chez sa parente pour reprendre ce qu'elle lui avait confié. Mais quel ne fut pas son étonnement quand il lui fut répondu qu'un camionneur s'était présenté en son nom, il y a quelques jours à peine, et s'était fait remettre tout ce qu'elle avait remis aux soins de sa parente. Mme Serra n'eut que la ressource de porter plainte contre ce camionneur inconnu au commissariat du XVIe arrondissement. Une enquête est ouverte.

Habiles pick-pocket. — M. Léon Dieu, voyageur de commerce, se rendait à Saint-Julien, avant-hier, au cours de la matinée par le tramway qui dessert cette localité. Les voyageurs étant assez nombreux, M. Dieu demeura sur la plateforme et, à une des stations du quartier de la Blancarde, il fut assez rudement bousculé par deux individus qui descendirent. Le voyageur ne prit pas garde à cet incident, mais, quelques instants après, il constata que son portefeuille contenant un millier de francs en billets de banque et placé dans la poche intérieure de son paletot avait disparu. Convaincu qu'il avait été volé par les deux individus descendus à la Blancarde, M. Dieu alla porter plainte au IIIe arrondissement et donna leur signalement. La Sûreté les recherche.

Exploits de cambrioleurs. — M. Egarling, employé à l'Hôtel-Dieu, s'était absenté de son domicile, 5, place Victor-Gélu, avant-hier, au cours de l'après-midi. Quand il rentra, le soir venu, M. Egarling constata que la porte de l'appartement avait été fracturée et qu'une somme de 660 francs en billets de banque français et italiens avait disparu. Plainte a été portée.

Le Mauvais Temps en Méditerranée

L' « IBERIA » EN RELACHE A BONIFACIO

Bonifacio, 21 Février.

Le mauvais temps sévit en Méditerranée depuis plusieurs jours. Le vent du Nord-Ouest souffle violemment sur les côtes occidentale et méridionale de Corse, aussi les navires évitent-ils le passage des bouches de Bonifacio.

Le courrier postal *Ibéria*, de la Compagnie Fraissinet, à son retour de Porto-Vecchio, a dû relâcher et passer la nuit de vendredi à samedi dans le golfe Santa-Nanza. Il est rentré samedi matin à Bonifacio. Il mouille toujours dans notre port.

L'*Ibéria* ne partira probablement que dans la soirée, vers 17 heures, avec 36 heures de retard. — T.

DANS LA RÉGION

Toutes les indications relatives aux victimes de la guerre : morts, blessés, prisonniers, nous sont directement communiquées par les familles.

BOUCHES-DU-RHONE

LA CIOTAT

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort, dans un hôpital mixte de Marseille, de notre concitoyen Marius Blanc, du 22e colonial, décédé des suites de maladie. Nos condoléances à la famille.

Comité de secours. — M. Fabre, receveur des Contributions indirectes a versé la somme de 61 fr. 95, provenant des retenues consenties par les employés de la Régie et de l'Octroi, sur leurs gratifications. Le Comité remercie ces généreux donateurs.

Hôpital annexe des Messageries Maritimes. — Voici les nouveaux dons reçus pour nos blessés : M. David, dessinateur, un paquet d'*Illustrations* ; MM. Gaudemard et Picasse, délégués des ouvriers ajusteurs ; MM. Pinet et Frédéric, délégués des serruriers et de l'ajustage, 30 paquets cigarettes, 20 paquets tabac ; don offert par une anonyme, 50 cigarettes ; MM. Gallo et Olivari, délégués des ouvriers ajusteurs, 28 paquets tabac, 30 paquets cigarettes ; Corporation des ouvriers maçons des Messageries Maritimes, 21 paquets cigarettes et 20 paquets tabac.

ARLES

Vol. — Le soldat Mohamed ben Hadj, des tirailleurs indigènes, a déposé, à la police, une plainte contre les nommés Monge Joseph, 33 ans, peintre en bâtiments, demeurant rue Grand-Prieuré, 15, et Bregliano Catherine, 25 ans, fille soumise, sans domicile fixe, pour vol de la somme de 20 francs et coups et blessures.

Des déclarations de ce soldat, il résulte que, vendredi vers dix heures et demie du soir, il passait dans la rue Grand-Prieuré lorsqu'il fut arrêté par la fille Bregliano qu'accompagnait Monge. Cédant aux sourires de la Catherine, il la suivit chez elle où il dut, par avance, payer le prix des faveurs attendues. Sur les 20 francs donnés, Mohamed réclama 15 francs ; mal lui en prit, car Monge, qui veillait sur la recette, se précipita sur lui et le roua de coups de poing, le blessant sérieusement à la tête. L'inspecteur Teissier, avec les agents Cabanis et Gaillard, se mirent en campagne et ne tardèrent pas à découvrir ces tristes individus. Ils ont été transférés au Parquet pour vol, complicité de vol, coups et blessures et vagabondage.

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Mort au champ d'honneur. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre ami Bellot Louis-Pierre, comptable à la Compagnie des Tramways de Marseille.

Bellot fut appelé par la mobilisation au 115e régiment territorial, et fut versé plus tard au 152e de ligne ; c'est là où il a trouvé une mort glorieuse le 28 décembre dernier. Notre ami laisse une jeune veuve et un jeune bébé. Nous adressons à la famille l'expression de nos sincères condoléances.— V. J.

SALON

Notre garnison. — Notre population apprendra avec plaisir que, grâce aux nombreuses démarches qui ont été faites auprès de la 15e région par M. Julien Fabre, maire, et à Paris par M. Auguste Girard, député, la question de la garnison est définitivement solutionnée. En effet, M. le maire, vient de recevoir une note de M. le général commandant la 15e région, l'avisant que M. le ministre de la Guerre a donné son adhésion au projet et que les troupes devront être à Salon dans les premiers jours de mars.

Arrosages. — M. le maire porte à la connaissance du public, que les eaux du canal de Boisgelin ont été enlevées depuis le 15 février et seront remises le 3 mars. Les propriétaires sont invités à repurger leurs fossés, avant l'expiration de cette date.

Etat Civil. — Naissances : Louis-Marius Bernadac; Etienne Pellegrin; Constantin Pellegrin; Marcel-Marius Lebaud.

Publications de mariages : Imbert Gabriel et Chabert Julia; Pons Marius-Véran et Dieulefet Joséphine; Damboise Louis et Pons Amélie.

Mariages : Joseph Vidal et Marie-Antoinette Ginoux; Véran Pons et Joséphine Dieulefet; Gabriel Imbert et Julia Chabert.

Décès : Gabriel Perrot, époux Gonella, 38 ans; Marie-Antoinette Blanc, 56 ans; Jean-Baptiste Bartagnon, veuf Philip, 77 ans; Elisabeth Farenc, veuve Bontoux, 79 ans; Joseph-Emilien Constant, époux Flaud, 62 ans; Lucien Mathieu, époux Aubin, 33 ans; Marie-Philomène Meillan, veuve Hermitte, 67 ans; Emilie Giniès, 78 ans; Auguste Teissier, époux Allemand, 71 ans; André Viaud, 82 ans.

SAINT-CHAMAS

Comité de secours aux blessés. — Malgré les rigueurs de la saison, notre ouvroir a continué à travailler. Nombreuses ont été les femmes et les jeunes filles qui ont bravé le froid et la pluie pour se rendre au jour fixé dans notre salle de réunion ; d'autres personnes nous ont fait parvenir les vêtements chauds qu'elles ont confectionnés chez elles à l'intention de notre Comité. Grâce aux précieux concours de toutes, nous avons pu faire de nouveaux envois à nos chers soldats. La France qui combat verra ainsi qu'elle n'est pas oubliée par la France qui reste.

Les trois derniers envois de vêtements chauds ont été adressés, le premier au Comité de secours aux chasseurs, le deuxième à l'œuvre des plastrons du soldat, et le troisième au *Petit Provençal*. Nous avons fait, en plus, cinq envois individuels.

A l'exemple de la Libre Pensée et de la Loge maçonnique, la Société de secours mutuels des Poudriers a voulu, elle aussi, contribuer à notre œuvre en nous remettant une large offrande. Que ces donateurs reçoivent ici l'expression de notre sincère gratitude.

A nouveau tous nos remerciements au personnel de la Poudrerie pour sa générosité continuelle et surtout pour le don du mois de janvier. — *Le Comité.*

MIRAMAS

Remerciements. — M. le Maire, administrateur de l'hôpital 85 *bis* remercie chaleureusement tous les généreux donateurs, dont la liste serait trop longue à énumérer ; ses remerciements s'adressent, en particulier, au service de la Traction et de l'Electricité qui, chaque mois, depuis le commencement des hostilités, ont versé régulièrement la somme rondelette de 200 francs, somme destinée à améliorer l'ordinaire de nos malades et blessés. Pour édifier le public, un registre de dons est déposé au bureau de l'hôpital où tout le monde peut en prendre connaissance.

MM. les Présidents du Comité de secours de Miramas ont l'honneur d'adresser tous leurs remerciements aux généreux donateurs qui sont venus en aide aux familles malheureuses de notre commune. Nous tenons à adresser en particulier nos remerciements au personnel de l'Exploitation et du Chantier d'Injection d'Entressen qui nous ont versé, à eux deux, une somme variant de 200 à 300 francs par mois. A tous ces donateurs, merci.

Le Cambriolage d'Ollioules

TROIS ARRESTATIONS

Ollioules, 21 Février.

Dans la journée du 5 février, on s'en souvient, six malandrins pénétrèrent dans la ferme du berger Fenouillet, auquel ils dérobèrent une somme de 12.000 francs après l'avoir menacé de mort.

La brigade mobile qui, depuis quelques jours, s'occupait de cette affaire, a procédé, hier matin, à trois arrestations.

Le trio arrêté se compose de deux Italiens, les nommés M... et N..., et d'un sieur R... Ces individus ont été conduits sous bonne escorte, ce matin, au Parquet de Toulon.

Ajoutons qu'en opérant les recherches pour cette affaire les inspecteurs de la brigade mobile ont arrêté un transalpin, le sieur Del U..., inculpé d'outrages à la pudeur avec violences sur une jeune fille du pays.

Le départ de la Classe 1916

On le fêtera par une bonne œuvre

Sous le haut patronage de M. le ministre des Postes et Télégraphes et du Commerce, qui a bien voulu déléguer pour le représenter M. le directeur du personnel au Ministère des Postes et Télégraphes, l'Ecole modèle de Télégraphie de Marseille, 13, allées des Capucines, toujours heureuse de contribuer au soulagement des misères, a décidé de profiter de l'anniversaire de sa fondation pour fêter le départ de la classe 1916 en une matinée qui aura lieu aux Salons Massilia, 1, rue de l'Arsenal, le dimanche 28 courant, à deux heures et demie de l'après-midi.

Donnée au bénéfice du Comité de secours de la presse quotidienne qui, on le sait, témoigne un dévouement admirable aux familles des mobilisés, il appartenait à l'Ecole de participer à une œuvre qui, tous les jours, soulage tant de misères.

La matinée sera superbe grâce au concours d'artistes sur le grand mérite desquels nous reviendrons prochainement.

Nous sommes certains que le public n'hésitera pas à témoigner toute sa sympathie à cette initiative avec d'autant plus d'empressement que la recette sera intégralement versée au Comité de la Presse.

L'ouverture de l'Exposition de San-Francisco

LA PARTICIPATION DE LA FRANCE

San-Francisco, 21 Février.

Le président Wilson en pressant un bouton à Washington, a donné, hier, par télégraphe sans fil, le signal de l'ouverture de l'exposition.

Des salves ont été tirées par les batteries de terre et de mer.

Les musiques ont exécuté divers morceaux.

Un aéroplane et des pigeons ont été lancés en présence d'une foule considérable et pleine d'enthousiasme.

M. Lane, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, représentait M. Wilson.

Dix-huit sociétés françaises, avec leurs emblèmes et leurs drapeaux, ont pris part à la cérémonie.

M. Le Galles était présent.

Le retour de M. Caillaux

Paris, 21 Février.

M. Caillaux, qu'on attendait hier soir à Paris, n'est pas arrivé. Il prendra quelques jours de repos à Lisbonne.

Au Mexique

180 PRETRES INDIGENES ARRETES

Washington, 21 Février.

Des dépêches officielles annoncent que 180 prêtres indigènes ont été arrêtés au Mexique et que les autorités réclament une rançon d'un demi-million de dollars pour leur libération.

Les prêtres étrangers ont reçu l'ordre de quitter le pays.

M. Bryan a donné comme instruction au consul américain à La Véra-Cruz d'adresser des représentations au général Caranza en faveur des prêtres arrêtés.

GUERRE ET MARINE

Paris, 21 Février.

Le lieutenant de vaisseau Froecchen a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Sape*.

~~ Les enseignes de vaisseau de 2e classe promus par décret du 14 février 1915 (*Journal officiel* du 16 février 1915), sont affectés provisoirement au port de Brest.

~~ Ont été mis aux ordres du contre-amiral gouverneur du Havre, pour faire partie de la Commission de contrôle des communications télégraphiques, MM. Besse, commissaire de première classe de réserve du port de Toulon ; Couilleaux, commissaire de deuxième classe de réserve du port de Cherbourg.

Toulon, 21 Février.

Un détachement de dix-huit Allemands complètement remis de leurs blessures, a été dirigé, hier, de l'hôpital de Saint-Mandrier sur le camp de concentration de Brignoles.

~~ Le médecin en chef de 2e classe Gouillon, du dépôt du 22e colonial, a été désigné pour servir au Maroc.

~~ M. Alexis Renaud, agent technique de 3e classe à Indret, a été admis à faire valoir ses droits pour sa mise à la retraite.

~~ Le garde maritime stagiaire Kervella en service au Fret (quartier de Camaret), a été titularisé dans son emploi et nommé garde-maritime de 2e classe.

Théâtres et Concerts

CHATELET-THEATRE

En matinée, à 2 h. 30, troisième représentation de *Devant l'ennemi*, le drame tout vibrant de patriotisme de P. Charton, qui a obtenu, aux deux représentations d'hier, un succès considérable, et qui sera donné avec MM. Breymond, principal interprète, Henry Boulle, Borel, Térillac, Arrès, etc., et Mmes Marini Bernard, Lina Garay, Maupré, Lafarge, etc.

FEMINA-CINEMA-GAUMONT

Gros succès : *FRANÇAISES VEILLEZ !... ; LA STATUE DU SILENCE ; AU PAYS DES LITS CLOS*, etc., etc... *LES ACTUALITES*. Matinée à 2 h. 15 et 4 h. 30. Soirée à 8 h. 30. *ORCHESTRE*.

ALCAZAR-CINEMA

Matinée et soirée, avec un programme hors de pair, *L'Auberge de Peirebeilhe*, drame ; *Bravo les Ecossais*, *Les Actualités* et d'autres films très intéressants. Orchestre Helmer.

CINE-PALACE-PALAIS-DE-CRISTAL

Aujourd'hui, à 2 h. 30 et à 8 h. 30, deux représentations du film sensationnel, *Noces d'Or*, dont les divers tableaux provoquent de l'émotion et sont tous d'un intérêt puissant. Figurent également au programme, *Entre Frères*, drame en 3 parties ; *Nouvelle Génération*, comédie en 2 actes ; *Escarpins Vernis*, vaudeville désopilant ; *Le Coiffeur Facétieux*, film comique ; *Le Ciné-Gazette et Les Actualités de la guerre*. Orchestre symphonique. Chauffage central.

ELDORADO-CINEMA

En matinée et en soirée, le grand film populaire *Marie-Jeanne ou la Femmes du Peuple*, *L'Enfant Trouvé*, sentimental ; *gribouille*, *Max maître d'hôtel*, *les Actualités*, etc. Orchestre Bargetto.

COMMUNICATIONS

Société des Commis et Employés. — MM. les sociétaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche 28 février prochain, à 9 h. 30 précises du matin, dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, rue François-Moisson.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE

Après une brillante poursuite nos troupes enlèvent de nouvelles tranchées

Paris, 21 Févirer.

En exécution des prescriptions du décret du 9 août 1911, modifié le 7 novembre 1914, il a été procédé à l'état-major de l'armée, au tirage au sort de la lettre qui sera l'origine de l'ordre alphabétique à suivre pour l'incorporation du continent de 1916. La lettre extraite de l'urne a été la lettre E.

Communiqué officiel

Paris, 21 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Canonnade intermittente de la mer à l'Aisne, avec des tirs très efficaces de notre artillerie.

En Champagne, une contre-attaque ennemie, brillamment refoulée, a été suivie d'une poursuite énergique qui nous a rendus maîtres de la totalité des tranchées allemandes au nord et à l'est du bois enlevé par nous hier.

Sur le reste du front de combat, deux autres contre-attaques ont été repoussées et nous avons réalisé de nouveaux progrès, notamment au nord de Mesnil. Nous avons pris deux mitrailleuses et fait une centaine de prisonniers.

L'ennemi a prononcé aux Eparges, une septième contre-attaque pour nous reprendre les positions conquises par nous depuis deux jours. Elle a échoué aussi complètement que les précédentes.

La croix d'un aviateur

EMOUVANTE CEREMONIE

Paris, 21 Février.

Le commandant Girod, chef du service aéronautique du camp retranché de Paris, a remis cet après-midi, la croix de la Légion d'honneur au capitaine aviateur Boucher. Il a, à cette occasion, prononcé un vibrant discours où il a exalté les exploits de nos braves aviateurs et de nos soldats : « C'est la garde au Rhin qui, demain, vous attend. Ce sont les trois couleurs qu'il faut aller planter à nouveau sur les cathédrales pensives de Metz et de Strasbourg. »

Après les honneurs rendus au drapeau, les troupes ont défilé, et vingt avions se sont élevés majestueusement.

La bravoure des nôtres

Citations à l'ordre de l'armée

Paris, 21 Février.

Parmi les citations à l'ordre de l'armée que publiera le « Journal Officiel », de demain, nous relevons :

VIIe corps d'armée. — Le 152e régiment d'infanterie a, sous les ordres du chef de bataillon Jacquemot, fait preuve d'une vaillance et d'une endurance au-dessus de tout éloge, en conquérant un village après huit jours de lutte héroïque de jour et de nuit, en s'emparant, une par une, des maisons fortifiées, répétant les assauts au milieu des incendies, se maintenant sous un feu des plus violents dans les tranchées remplies d'eau glacée, infligeant à l'ennemi de lourdes pertes et lui enlevant une mitrailleuse et de nombreux prisonniers.

Nallier, clairon réserviste au 30e bataillon de chasseurs : atteint dès le début de l'action, dans la nuit du 24 décembre, d'une grave blessure, est tombé entre l'ennemi et nos réseaux de fils de fer, à quelques mètres de nos tranchées, a entonné la *Marseillaise* et a crié à ses camarades, qui n'osaient pas tirer de peur de l'atteindre : « Qu'est-ce que cela peut bien foutre ! Tirez ! Tirez, non de D... ! Vive la France ! » Après la rafale, a répondu à ses camarades qui lui demandaient s'il était toujours là : « Oui, je viens de recevoir une de vos balles, mais je n'y suis pas encore cette fois. Les voilà qui reviennent ; ils sont tout près de moi. Allez-y, tirez ! Vive la France ! Est mort au point du jour à la même place.

La 4e section de la 6e compagnie du 28e bataillon de chasseurs : le 26 décembre, tous ses sous-officiers étant tués ou blessés, étant prise dans une enfilade par une vive fusillade et attaquée de front, a résisté pendant plus de douze heures aux attaques de l'ennemi. Sans perdre un pouce de terrain, pour assurer la liaison avec un bataillon voisin.

La première demi-section de la 2e section de la première compagnie du 28e bataillon de chasseurs : Etant en poste avancé et enveloppée au point du jour, le 4 janvier, par une compagnie allemande, a résisté de 7 heures à 14 heures, sous le feu de l'ennemi. Parvenue dans des rochers à moins de dix mètres de ses tranchées, au moment où elle a été dégagée, les chasseurs, réduits au tiers de l'effectif et n'ayant plus de cartouches, se préparaient à se défendre à la baïonnette jusqu'à la dernière extrémité.

Lavielle, adjudant au 28e bataillon de chasseurs ; Tournier, sergent au 28e bataillon de chasseurs ; Ringard, sergent au 28e bataillon de chasseurs ; Galestroupat, sergent au 28e bataillon de chasseurs, mort ; Gimbert, sergent au 28e bataillon de chasseurs ; Clier, sergent au 28e bataillon de chasseurs ; Detroyat, caporal au 28e bataillon de chasseurs ; Fraisse, soldat au 28e bataillon de chasseurs ; Chatelard, soldat au 28e bataillon de chasseurs.

XVe corps. — La 41e batterie du 2e régiment d'artillerie de montagne : A, sous les ordres du capitaine Bousquet, prêté le concours le plus efficace au 152e d'infanterie dans la lutte prolongée qui a abouti à la prise d'un village ; officiers et canonniers ont rivalisé de vaillance et d'audace en amenant leurs pièces à découvert sous un feu meurtrier pour appuyer plus efficacement l'infanterie et détruire successivement, à bout portant, tous les obstacles qui entravaient sa marche.

Thédrel, lieutenant au 2e d'artillerie de montagne : A placé lui-même, à plusieurs reprises, une pièce à découvert, sous un feu meurtrier, pour abattre, à courte distance, un objectif qu'aucune autre artillerie ne pouvait atteindre.

Védrines, sous-lieutenant au 2e d'artillerie de montagne : A établi lui-même une pièce d'artillerie à 200 mètres d'un village pour démolir des maisons crênelées d'où partait un feu violent.

XVIe corps. — Petitjean, cavalier au 1er hussards ; Sailley, sous-lieutenant de réserve au 2e génie (compagnie divisionnaire 27-3) ; Combocil, caporal au 2e génie (compagnie divisionnaire 16-3).

Les exploits du dernier croiseur fantôme

Il coule quatre vapeurs et une goélette

Londres, 21 Février.

Le Lloyd annonce que les vapeurs « Hemisphere », « Highland-Brage », « Potara », la goélette norvégienne « Samantha » et le bâtiment anglais « Wilfridin » ont probablement été coulés par le croiseur allemand « Karlsruhe ».

Tous les équipages et 51 passagers du « Highland-Brage » ont été débarqués, hier, à Buenos-Ayres.

La neutralité de la Suisse n'est pas une neutralité passive

Intéressantes déclarations du président de la Confédération helvétique

Paris, 21 Février.

Le correspondant du « Temps » à Genève, qui a interviewé M. Motta, président de la Confédération, envoie à son journal une lettre d'où nous extrayons les passages suivants :

Nous parlons neutralité.

— Notre neutralité, me dit le président, notre neutralité, qui résulte de notre propre volonté, ne peut surprendre ceux qui connaissent la Suisse, ses traditions, sa population de races si diverses, cependant si étroitement unies, et sa situation dans le monument économique que forme l'Europe. Mais, — et cela est de la première importance, — je ne comprendrais pas une neutralité passive. La Suisse faillirait à son idéal, à son histoire, si elle demeurait simple spectatrice des deuils, des larmes et des douleurs présentes. Elle doit avoir une neutralité agissante bienveillante. Elle doit s'efforcer de panser les blessures. Elle doit, elle, si petite, mais vaillante, pourtant, s'employer à diminuer la somme des souffrances humaines et à parer, autant que cela est en son pouvoir, aux horreurs de la guerre. La Suisse ne sortira de cette neutralité-là que le jour où elle serait elle-même attaquée. Il y va de son honneur, de sa réputation parmi les peuples, qui voient en elle une nation consciente de sa force, mais consciente aussi de ses responsabilités historiques.

Nous parlons — le sujet est délicat — des diverses sympathies qui se sont manifestées en Suisse au commencement de la guerre.

— A les examiner sans passion, me dit le président, ces divergences s'expliquent fort bien. Des affinités naturelles, des relations personnelles, prédisposaient certains esprits en faveur de l'un ou l'autre des belligérants, avant même qu'ils eussent examiné la question au point de vue politique. Et voyez comme, malgré tout, malgré les races différentes qui vivent sur son sol, notre pays est uni. N'est-ce point la preuve évidente qu'au-dessus des questions de races, il faut placer, pour former un peuple, un idéal commun sous ses yeux ?

Certes, le président a raison, et je n'aurais garde de le contredire à l'heure où le plus grand poète vivant de langue allemande, le Zurichois Carl Spitteler, vient de glorifier, en une page admirable, cette passion de liberté qui embrase la Suisse, alors qu'elle demeure l'arme au pied sur ses frontières escarpées.

Je ne veux pas quitter M. Motta sans lui poser quelques questions d'ordre économique. Les imputations calomnieuses de quelques journaux sont venues jusqu'à lui.

— Est-il besoin de dire, explique le président, que nous avons fait notre devoir, tout notre devoir vis-à-vis des nations qui nous avoisinent, innovant même, dans notre pays, certaines mesures dans le seul but de garantir officiellement nos voisins contre des spéculations privées. Nous avons créé en fait un monopole fédéral des blés. Recevant des blés de France et d'Allemagne, nous nous sommes engagés à ce qu'ils ne soient utilisés que sur notre sol et destinés au seul approvisionnement de la Suisse. La Confédération est devenue marchande de blés, avec contrôle immédiat et « sûr » de ses acheteurs. L'exportation du blé a été interdite dès le 3 août, d'une manière absolue. Si de notre côté, nous observons avec l'exactitude la plus minutieuse nos engagements vis-à-vis de la France, nous avons lieu de lui être très reconnaissants de nous avoir ouvert ses ports de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille. Nos relations, j'en ai la ferme assurance, ne se départiront point de leur courtoisie précieuse et efficace.

AVIS DE DECES (La Ciotat)

Les obsèques de **M. Alcide-Marius TERRIN**, agent administratif de 1re classe de la Marine, en retraite, secrétaire du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne, officier d'Académie, décédé à La Ciotat, le 20 février 1915, à l'âge de 65 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, auront lieu, à La Ciotat, aujourd'hui lundi, à 10 h. 30 du matin.

AVIS DE DECES (Cassis)

M. et Mme Labrot ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Mme veuve RAOULX**, née **BERLHE**, de Graveson, décédée à Cassis, le 21 février. Il n'y a pas de lettres de faire part.

Dans les P. T. T.

LES CANDIDATS ADMISSIBLES AU SURNUMERARIAT

Paris, 21 Février.

Le *Journal Officiel* publie la liste des candidats admissibles à l'emploi de surnuméraires des Postes et Télégraphes, à la suite du concours des 17 et 18 décembre 1914 ; sur 996 candidats admis, citons :

1, Martel, Valence; 14, Roman, Avignon; 56, La Droux, Montpellier; 63, Ladadesse, Valence; 66, Julian, Avignon; 85, Lassus, Avignon; 89, Laures, Montpellier; 92, Siretas, Valence; 106, Pélissier, Digne; 113, Giannardi, Ajaccio; 119, Sixtre, Privas; 122, Daumas, Montpellier; 133, Ripert, Avignon; 137, Palancade, Valence; 153, Declery, Marseille; 158, Roumieu, Digne; 170, Augier, Valence; 186, Cuilet, Marseille; 196, Brémond; 199, Michel, Marseille; 225, Cornu, Valence; 229, Vachon, Draguignan; 247, Weiss, Nice; 271, Castellan, Marseille; 293, Mathieu, Valence; 323, Méton, Marseille; 334, Rodier, Montpellier; 336, Falière, Montpellier; 342, Blanc, Gap; 348, Jacouton, Valence; 353, Jeanselme, Marseille; 356, Jeanjean, Montpellier; 369, Talarn; 370, Gravil, Montpellier; 372, Estradier, Draguignan; 373, Escoffier, Marseille; 376, Tian, Marseille; 391, Chanu, Draguignan; 425, Solignac, Marseille; 454, Bécarud, Digne; 468, Pagès, Montpellier; 473, Cazeilles, Montpellier; 477, Corbière, Montpellier; 490, Tardieu, Draguignan, 492; Nicolas, Montpellier, 504; Vieillard, Marseille; 506, Eymar, Montpellier; 511, Chauzy, Montpellier; 516, Danjeaume, Avignon; 535, Roussille, Montpellier; 538, Faraud, Marseille; 540, Canfiau, Marseille; 568, Pascal; 569, Magnan, Marseille; 574, Fabre, Marseille; 580, Petitcard, Digne; 588, Revelat, Nice; 595, Lussan, Montpellier; 602, Mercadier, Montpellier; 616, Dondil, Marseille; 618, Gasparri, Ajaccio; 632, Besset, Valence; 646, Ressouche, Montpellier; 653, Couton, Draguignan; 684, Grosselle, Montpellier; 698, Raynaud, Digne; 714, Colletin, Antonini, Marseille; 717, Bertrand; 719, Couderc, Montpellier; 729, Ronger, Montpellier; 730, Besondes, Marseille 731, Ailhaud, Digne; 744, Manin, Valence; 747, Brieune, Avignon 776, Corbinot, Montpellier; 788, Paz, Marseille; 791, Isnard, Marseille; 795, Glise; 800, Robert; 817, Gilly, Marseille; 823, Ceruse; 855, Corbière, Montpellier; 874, Ricard, Avignon; 878, Chareyre; 895, Fougeyrollas; 902, Gugieux; 905, Jean, Marseille; 918, Cornet, Nice; 928, Fournier, Digne; 939, Auteroche, Montpellier; 942, Turcan, Marseille; 950, Cauvin; 956, Lambert, Nice; 973, Moulain, Marseille; 975, Gravin, Avignon; 989, Marien, Marseille.

LES AVENTURES d'un chauffeur d'automobile

Fait prisonnier le 26 décembre, il a été délivré par nos soldats le 2 février

Un conducteur d'automobile, attaché à l'état-major d'une de nos armées en campagne, vient d'être le héros d'une aventure particulièrement fertile en péripéties émouvantes.

Le 26 décembre, alors qu'il regagnait son cantonnement après avoir effectué une reconnaissance dans la région de Nieuport, il fut surpris par une patrouille ennemie, et malgré une courageuse résistance, il fut capturé et conduit devant l'état-major installé à Ostende.

Là, on lui signifia que dorénavant il piloterait deux officiers allemands dont le chauffeur avait été tué récemment. Quelques heures plus tard, revêtu d'un uniforme prussien, il conduisait, bien à contre-cœur, une 60 HP ornée de l'aigle impérial.

Dès lors, commença pour lui une existence infernale. Les deux officiers ne lui laissèrent pendant six semaines aucun repos, l'employant de jour et de nuit, lui faisant exécuter sans cesse des randonnées interminables. Lorsque le malheureux conducteur, épuisé par la fatigue et le sommeil, manifestait quelque lassitude, il était frappé à coups de pied et cravaché.

Le 2 février, après une course éperdue à travers les plaines flamandes, l'automobile stoppa dans un petit village voisin de la grande Dune. Les officiers décidèrent d'y passer la nuit. Ils enfermèrent le chauffeur dans une grange, le placèrent sous la surveillance d'une sentinelle et se retirèrent.

Au milieu de la nuit, notre conducteur fut brusquement tiré de son sommeil — il s'était étendu tout habillé sur la terre — par une violente fusillade. Il courut à la porte et il eut la surprise de constater que personne ne veillait plus sur lui. Il s'avança dans la rue, saisi d'un vague pressentiment, et se dirigea vers l'endroit où crépitait la fusillade.

Le village était désert. Le ciel était éclairé par de vives lueurs décelant un terrible combat d'artillerie. Soudain, à quelques centaines de mètres, il aperçut une troupe en marche. Quelle fut sa joie, on le devine, en reconnaissant des Français !

Il s'élança à leur rencontre, tout frémissant. Hélas ! il avait compté sans sa capote grise, et sa casquette plate. En le voyant, nos soldats braquèrent leurs armes. Comment auraient-ils reconnu dans ce costume l'un des leurs. N'ayant d'autre ressource, le conducteur leva les bras en l'air et se laissa prendre. Puis il tenta de narrer son aventure, mais rendus méfiants par les ruses aussi lâches que variées qu'emploient les Allemands pour tromper leurs adversaires, nos « poilus » manifestèrent une incrédulité qui eut le don d'exaspérer le brave chauffeur. Il traduisit son indignation en termes si... parisiens, que les soupçons de ses camarades ne tardèrent pas à s'évanouir.

Lorsque un peu plus tard, le commandant du secteur se fit présenter le « faux Boche » ainsi que déjà l'avaient surnommé nos soldats, il le félicita chaleureusement d'avoir échappé à ses bourreaux.

Le brave conducteur est pour quelques jours à Paris. Il se propose de repartir prochainement pour le front, et cette fois il s'efforcera de ne pas retomber entre les mains des Allemands.

Les expéditions des huiles végétales en Suisse

La réunion de l'Union Syndicale du Commerce des huiles de Salon, que nous avions précédemment annoncée, a eu lieu samedi, avec le concours de notre dévoué député, M. Auguste Girard.

Le président, M. Aubert, fait connaître les démarches qui ont été faites, sitôt la promulgation du décret du 5 février, auprès de M. Girard, député; de M. Mascuraud, président du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie ; de la Chambre de Commerce et de la Défense du Commerce.

M. Auguste Girard, fait connaître ensuite le résultat de ses démarches auprès de M. Branet, directeur général des Douanes, et, apporte à l'assemblée sa conviction que si le gouvernement veut empêcher le ravitaillement des ennemis à travers les nations neutres, il tient aussi à faciliter le commerce français ; et, que le commerce salonais dans son exportation avec la Suisse, ne s'adressant en général qu'à une clientèle de détail, ne peut, comme le lui a dit M. Branet, directeur général des Douanes, qu'être autorisé à continuer ses exportations d'huiles avec ce pays neutre.

Tout en remerciant M. Girard de son dévouement continuel à nos intérêts locaux, et, à la suite de ses explications, l'Union Syndicale décide de demander à la Direction des Douanes de faire bénéficier le commerce de Salon des mêmes facilités qui ont été accordées, sur la demande de la Chambre de Commerce d'Avignon, au commerce d'exportation de légumes frais, c'est-à-dire la faculté d'expédier mensuellement un certain nombre de tonnes de marchandises.

M. Girard donne l'assurance d'appuyer fortement cette demande auprès des pouvoirs publics, et les membres de l'Union Syndicale seront aussitôt informés des résultats de ces démarches.

B. STEPHAN.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

Sporting-Club M. (1) bat A. S. P. T. T. (1) par 1 but à 0. — Contrairement à notre pronostic, les Postiers qui se révélaient favoris dans le tournoi d'association, ont été battus hier par les jeunes du Sporting. Cette défaite est due, à notre avis, à deux causes : la première consiste dans le manque d'entraînement de l'équipe blanc et mauve restée inactive pendant ces trois dernières semaines; la deuxième, à l'exiguïté du terrain du Sporting, qui a surpris les Postiers et gêné leur jeu fait de passes longues.

Au demeurant, la victoire du Sporting est nette et son équipe mieux entraînée voire plus homogène que son adversaire, devait gagner.

Le jeu fût peu plaisant à suivre. Dans la première mi-temps, les deux équipes font jeu à peu près égal avec un léger avantage aux P. T. T. Rien n'est marqué dans cette phase du jeu. Dans la deuxième mi-temps, le vent, qui n'avait soufflé qu'avec peu de violence jusque-là, se met de la partie et favorise nettement le Sporting, qui en profite et marque un point après trente minutes de jeu.

Les Postiers, dont le jeu est très ouvert, se ressaisissent mais trop tard, le coup de sifflet de l'arbitre résonne et donne la victoire au Sporting. Le tournoi est loin d'être joué, il nous réservera sans doute d'autres surprises. Bon arbitrage de M. Antoni.

L'EXPORTATION DES ASPERGES

Cavaillon, 21 Février.

La municipalité ainsi que de nombreux conseillers municipaux et expéditeurs se sont réunis par deux fois, sur convocation de M. le maire, à l'hôtel de ville, les 16 et 18 du courant.

Au cours de ces réunions, M. le maire a exposé la situation faite à l'exportation des légumes frais par les perturbations de la guerre et les décrets de prohibition.

On sait, en effet, que Cavaillon est un centre merveilleux de production et que, l'an dernier, encore, il a été expédié de sa gare, 4 millions de kilogrammes d'asperges. D'importantes expéditions sont également faites dans l'arrondissement d'Apt, notamment dans les cantons de Cadenet et de Pertuis. La production vauclusienne peut être évaluée à 10 millions de kilogrammes d'asperges.

Ces asperges étaient exclusivement exportées en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Aucun producteur ne demande à expédier en Allemagne, et la Suisse a d'abord été fermée à l'exportation des légumes frais par les décrets des 4 et 12 février courant.

Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite de démarches introduites par les élus et les représentants de Vaucluse, la Chambre de Commerce et les expéditeurs, l'exportation en Suisse des légumes frais vient d'être permise, sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence du tonnage exporté pendant les mois correspondants de l'année dernière.

L'expédition en Angleterre sera rendue difficile, peut-être même impossible, par le blocus, et en tout cas, par l'encombrement des ports français et anglais.

Cependant, jusqu'à présent, les fleurs du littoral ont pu être expédiées en Angleterre. Pourquoi nos asperges, au moins aussi utiles et aussi recherchées que les fleurs, ne suivraient-elles pas la même voie et ne seraient-elles même pas attachées au même train, en gare d'Avignon ? Cette solution rendrait de grands services dans le cas où le blocus n'empêcherait pas l'exportation.

Nous désirons voir aboutir les démarches faites dans ce but, afin que les facilités de transport pour l'Angleterre et l'exportation en Suisse permettent l'écoulement de nos asperges et évitent ainsi une perte qui pour ce seul produit, se chiffrerait par plusieurs millions de francs.

Nos édiles et les expéditeurs ont fixé leur prochaine réunion à demain soir, 8 heures, à l'hôtel de ville, pour poursuivre l'œuvre entreprise. — G. F.

COURS PUBLICS

INSTITUT COLONIAL

Cours coloniaux institués par la Chambre de Commerce de Marseille du 22 au 27 février, 5, rue Noailles :

Lundi, à 3 h. 45, M. Masson : Cochinchine; à 5 h., M. Laurent : Le zinc.

Mardi, à 5 h., M. Masson : La colonisation portugaise au XVI° siècle.

Mercredi, M. Raynaud : La promulgation locale des lois dans les colonies françaises; M. Jumelle : Kaoris et Damars.

Jeudi, à 8 h. 30 du matin, au Parc Borély, M. Davin : Les plantes potagères des pays chauds; à 5 h., M. le docteur Reynaud : Les épidémies de grippe dans les armées en campagne.

Vendredi, à 5 h., M. le docteur de Cordemoy : Produits de l'élevage colonial; pelleteries et peaux.

Samedi, à 3 h. 30, M. le docteur G. Reynaud : L'alimentation dans les pays chauds; légumes et conserves alimentaires.

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées et de sorties dans nos ports a été, hier, de 24 navires, dont 21 vapeurs et 3 voiliers. Signalons :

A l'arrivée : Le *Mansoura*, de la Compagnie Mixte, venant d'Alger, avec 67 passagers et 981 tonnes tabac, blé, vin, primeurs, 825 chèvres, 56 mulets et chevaux; l'*Omara*, de la Compagnie Mixte, de Nice, avec 37 tonnes divers; l'*Eugène-Pereire*, de la Compagnie Transatlantique, d'Alger, avec 135 passagers et 235 tonnes vin, blé, primeurs; le vapeur espagnol *Torre-del-Oro*, de Séville et Cette, avec 500 tonnes coton, vin, raisins et divers; l'*Armand-Béhic*, des Messageries Maritimes, d'Alexandrie, avec 56 passagers et 850 tonnes céréales, laine, peaux, tapis et divers.

Au départ : Le *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet, pour Bastia; le vapeur anglais *Lady-Ninian*, pour Alger; le vapeur français *Saint-Jacques*, pour Cette; l'*Ispahan*, des Messageries Maritimes, pour Saint-Louis-du-Rhône; la *Ville-d'Alger*, de la Compagnie Transatlantique, pour Bizerte; le vapeur français *Saint-Clair*, pour Cette; le vapeur italien *Giovanni-Battista*, pour Valence; le vapeur italien *Providenza*, pour Gênes.

Chronique d'Aix

Cour d'Appel. — A la dernière audience de la Cour d'Appel d'Aix, a été jugée l'affaire suivante :

La dame Carrara Thérèse était opposante à un arrêt de défaut de la Cour d'Aix, la condamnant à un mois de prison pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. Ayant reconnu les faits et regretté son acte, la Cour tenant compte des bons renseignements fournis sur elle lui a fait une application bienveillante de la loi en lui accordant le bénéfice de la loi de suris.

Une grave affaire. — Une affaire de vol qui revêt un certain caractère de gravité vient d'être soumise au Parquet de notre ville, pour enquête par l'autorité militaire.

En raison de la gravité des faits nous n'entrerons pas dans les détails, mais l'affaire peut être résumée en ces termes :

Un manutentionnaire, fournisseur de pain aux troupes de notre garnison livrait par jour environ 2.000 boules de pain de munition, mais ces boules, bien qu'ayant le poids réglementaire étaient truquées. Le coupable, qui certainement a des complices, avait eu l'idée d'évider soigneusement l'intérieur du pain et de remplacer la farine ainsi enlevée par une quantité équivalente de métal. Les pains ainsi pesés par ceux à qui ils étaient fournis accusaient toujours le même poids réglementaire. Ils étaient alors transportés dans les magasins du corps.

Pour la consommation des troupes on ne donnait, bien entendu que des boules complètes ; mais la supercherie fut découverte et une plainte fut déposée au Parquet.

Arrestation. — Le nommé Berut, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Brignoles, a été arrêté et incarcéré à la prison sous l'inculpation d'abus de confiance.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine, le décès à l'âge de 65 ans de M. Gabriel Bounieux, conseiller municipal de notre ville. Nous prions la famille du défunt d'agréer nos sincères condoléances.

Vol. — Un adroit filou a dérobé au préjudice de M. Hurto Gustave, facteur des postes, une bicyclette qui était déposée dans le couloir réservé à l'entrée du personnel des postes.

Le mauvais temps. — Au cours de la tempête de pluie qui s'est abattue samedi sur notre ville et la région, un poteau supportant les fils électriques de l'énergie de la Brillanne a été renversé au quartier de Chicalon. La circulation des tramways Aix-Marseille a dû être, de ce fait, interrompue de 8 heures à midi, mais elle a repris normalement dans le courant de l'après-midi.

Avis. — M. le maire d'Aix a l'honneur de prier ses administrés qui sont détenteurs de fusils modèle 1886, de vouloir bien faire connaître leurs noms et adresses à la mairie (cabinet du secrétaire général.

Ces renseignements sont demandés par M. le commandant d'armes de la Place d'Aix.

Réfugiés et Disparus

Demandes de renseignements

Mme Rose Blanc, née Dupay, campagne « La Cerisaie », traverse des Cyprès, à Saint-Just (Marseille), recherche son mari Blanc Léon, 47° chasseurs alpins, 9° compagnie, disparu le 13 janvier, à Soissons (Sainte-Marguerite).

Varennes Fleurie-Edmond, du Teil-d'Ardèche, du 4° colonial, disparu le 28 décembre 1914. Prévenir la famille, Mme Edmond Varennes, à la Rouvière, par le Teil-d'Ardèche.

BIBLIOGRAPHIE

« CINQ MOIS DE GUERRE »

par S. R. Membre de diverses Sociétés savantes. Brochure de 64 pages, prix 30 centimes, Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris.

Après cinq mois de guerre, la nécessité d'avoir un résumé clair, impartial et complet des opérations qui se sont déroulées pendant ce laps de temps est évident, aussi sommes-nous heureux de signaler à nos lecteurs le résumé extrêmement bien fait, véritable mise au point, qui vient de paraître sous ce titre.

Ce petit volume permet de se rendre compte de l'œuvre accomplie par les Armées alliées et des efforts qui restent à accomplir jusqu'à la victoire finale.

Public ations de Mariage du 20 Février

Entre : Vergona Louis, imprimeur, et Bellue Léonie. — Sevieri Alberto, maçon, et Peterle Pasqualina. — Quarrino Antoine, coiffeur, et Alcover Espérance. — Bezer Adolphe, mécanicien, et Saunhac Julienne. — Olive Julien, employé, et Lagnerot Marie. — De Samatan Hugues, propriétaire, et Blanc Marie. — Starace Gabriel, tailleur, et Appietto Pauline. — Castelletto Philippe, tonnelier, et Pujol Antoinette. — Bonomi Jean-Baptiste, journalier, et Basso Marie. — Paban Joseph, employé, et Gravent Clotilde. — Gianfaldori Henri, ébéniste, et Petri Antoinette. — Paillas Scipion, charretier, et Garcin Madeleine. — Léger François, maçon, et Vidal Marie. — Simiot Henri, limonadier, et Reyne Marie. — Beverini Antoine, marin, et Pietri Antoinette. — Agresti Bernardo, journalier, et Calascione Baptistine. — Baldini Eugenio, journalier, et Tarabori Madeleine. — Bo Paul, journalier, et Rosa Emilia. — Guellal Saad, chauffeur, et Violante Drusiana. — Villanova Antoine, lithographe, et Gay Louise. — Ambroggi Jean, employé aux P. T. T., et Dalem Sophie. — Mené Jean, représentant de commerce, et Niel Amélie. — Avril Pascal, télégraphiste, et Royer Marie. — Dautaribe Jean-Baptiste, journalier, et Giraudo Maria. — Mongibeaux Jean-Baptiste, employé, et Luciani Claire. — Tauleigne Jean, employé, et Marcellin Victorine. — Allio Dominique, journalier, et Bellomo Domenico. — Calbou Sauveur, gardien de la paix, et Jouberjeon Noélie. — Sault Arthur, lithographe, et Charbonnier Marie. — Richard Jules, boulanger, et Roche Alphonsine. — Chagnial Arthur, employé, et Gauthier Victorine.

Inouï et Merveilleux

Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE 42 fr.

A l'Inouï Tailleur, MARSEILLE — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37.

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRÉNOBLE

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Libération anticipée des Obligations Communales 1912 et Foncières 1913.

Le Crédit Foncier a décidé de nouveau d'accorder temporairement aux porteurs d'*Obligations provisoires* la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des versements restant dus sur ces titres, savoir :

Pour les Foncières 1913 du *12 Février* au *4 Mars 1915*.
Pour les Communales 1912 du *25 Février* au *20 Mars 1915*.

« Les versements de libération pourront être effectués à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux et Receveurs Particuliers des Finances.

LE PARAPLUIE DU SOLDAT
LE TENERB

Le froid, la pluie, la neige sont aussi meurtriers qu'une balle allemande, ce vêtement-pèlerine imperméable établi en tissu caoutchouté et molletonné, *non en moleskine*, avec capuchon et couvre-képi, en protège l'homme et le sac. Très chaud, léger et souple, laisse les mouvements libres. Peut servir de couverture-

Trois qualités 12-15-18 fr. — Poids 750 gr. permet envoi poste

BRENET 3, rue Lafon (entresol) Marseille (quart. Préfecture)

LA PHOCEENNE
23 et 25, rue de la Palud, 23 et 25

Tribune du Travail

On demande un demi-ouvrier teinturier et un jeune homme de 14 à 15 ans pour les courses, présenté par ses parents. Teinturerie Chapignac, 13, rue Sainte-Victoire.

On demande une bonne mécanicienne connaissant la machine Reiman, 9, quai du Canal, au 3° (côté gauche).

On demande un jeune homme de 12 ans environ pour travail facile. Se présenter l'après-midi, Cosmos-Cinéma, 46, quai du Port.

On demande des ouvrières mécaniciennes ayant machine pour montage de pantalons coutil. S'adresser rue Fort-Notre-Dame, 23 (au fond du corridor).

On demande mécanicienne et confectionneuses, travail à emporter, facile et bien payé, 66 c. rue Sainte, au 1er.

On demande une bonne mécanicienne à la commande, travail assuré toute l'année, rue Saint-Pierre, 14, magasin. Pressé.

On demande des ouvrières chemisières, travail facile, 11, rue Bon-Pasteur, 3°.

On demande une jeune commise ou une apprentie, aux Galeries Belsunce, 3, cours Belsunce.

Pantalonnières demandées, 14, avenue Cantini.

On demande des ouvrières piqueuses à la machine, travail léger, facile, 125, rue Thomas.

Fillette sachant un peu coudre, payée de suite, est demandée, boulevard Mérentié 33, basses offices.

On demande des apiéceurs et des ouvrières pour capote militaire : un demi-ouvrier tailleur pour presse et des confectionneuses pour la chemise, rue de la Darse, 11, au 3° étage.

On demande une fillette pour faire les courses, 2, rue de la Darse, magasin.

On fait rapidement couture à façon, claque, petits points et coutures spéciales pour la chaussure militaire, 2, rue du Muguet, salle 13.

On demande des mécaniciennes pantalonnières culottières, ainsi que des mécaniciennes boutonniéristes, 19, rue Fauchier.

Plus de TOUX ! Plus de RHUMES !

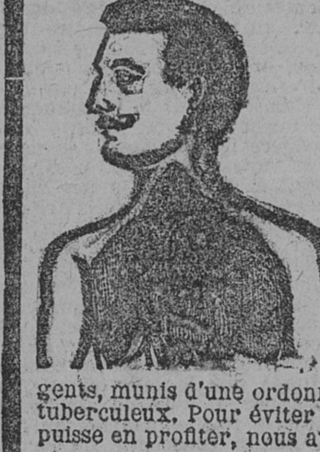

Guérison radicale par le
SIROP ANTIBACILLAIRE DE MERCADIER

Remède par excellence et incomparable pour la guérison de toutes les maladies des voies respiratoires : **Toux, Rhumes négligés, Bronchites chroniques, Grippe, Influenza, Catarrhe pulmonaire, Asthme, Maladie de Poitrine, Tuberculose, etc.**

Ne poursuivant qu'un but humanitaire, celui de développer de plus en plus les bienfaits résultant de l'efficacité de notre sirop, dans les masses populaires, nous l'avons délivré gratuitement, pendant trois ans, à tous les malheureux et à tous les malades indigents, munis d'une ordonnance de Docteur ou possédant la carte de l'Institut antituberculeux. Pour éviter les abus qui se sont produits et pour que tout le monde puisse en profiter, nous avons résolu de le vendre à un prix des plus modiques.

Prix 1 fr. 50 le flacon de 300 grammes - 1 fr. le flacon de 150 grammes

Hors Marseille, ajouter 0,60 pour le port. — Par 6 flacons franco

Dépôt Général : Ph[ie] DIANOUX, Grand Chemin d'Aix, 30, Marseille
Ph[ie] du SERPENT, Rue Tapis-Vert, 34, *et toutes les bonnes pharmacies*

HUILERIES LATINES
Quai de Rive-Neuve, 16 (au fond du couloir)
Huile à manger.............. 0.94
Huile d'olive vierge........ 1.24
Var : 1.34 ; B.-du-Rh. : 1.59
Par 10 litres pris à l'entrepôt
Prix spéciaux pour revendeurs.

MENAGE sans enfant, mari soldat artificier pyrotechnie, garderait appartement ou villa de mobilisé, Toulon ou banlieue, confiance absolue. Ecrire Louis Annibal, chez Gimelli, bd Alphan, 10, Pont-de-Bois (Toulon).

SAGE-FEMME Mme Arnaud, 26, all. Capucines, prend pens. Consult. t. l. j. Discrétion.

MAISON à louer chemin de la Batterie, 2, 5 pièces, eau, lieux, gaz, cour, lav. Prix 450 fr. S'adresser rue Ste-Philomène, 20, au 3°.

COMPTABLE DIPLOME de Paris désirerait occuper un emploi pendant la durée de la guerre, bonnes références. Ecrire E. Barthélemy, bar Glacier, cours Saint-Louis.

EN VENTE (Déposit. et march. de journaux)
REVANCHE
Chant patriotique
dédié à nos vaillantes armées de l'Est
Prix : 10 cent.
Dépôt : Louis SIMON, éditeur, 2, rue Glandevès, Marseille.

Appartements Meublés
CHAMBRES & CUISINES
46, rue Fortia

ABONNÉS ET LECTEURS

Qui demandez UN EMPLOI

Qui cherchez DES OUVRIERS
EMPLOYÉS ou REPRESENTANTS
DES COUTURIÈRES
LINGÈRES, MODISTES
BONNES ou CUISINIÈRES

Qui voulez offrir ou prendre en location
DES APPARTEMENTS
CHAMBRES, LOCAUX, VILLAS

Qui cherchez ou offrez de bonnes
PENSIONS de FAMILLE

Qui voulez acheter ou vendre un
OBJET D'OCCASION

Essayez et Lisez nos
ANNONCES ÉCONOMIQUES "CLASSÉES"
du MARDI et du VENDREDI

AUX RUBRIQUES : Demandes d'Emplois, Offres d'Emplois, Leçons, Cours et Institutions, Locations, Propriétés, Fonds de Commerce et Industries, Capitaux, Occasions, Animaux, Perdus et Trouvés, Mariages, Avis Divers, Petite Correspondance.

Prix : 0 fr. 50 la ligne
Minimum de chaque insertion : 2 lignes, 1 franc

La ligne comprend 40 lettres ou signes. Les annonces portant l'adresse « bureau du journal » ne sont pas acceptées. Les textes doivent nous parvenir la veille de l'insertion, avant 5 heures.

DRAPEAUX
DE TOUTES LES PUISSANCES
Vente en
GROS et DÉTAIL
AU GRAND St-MICHEL
40, rue des Minimes

EAU de TABLE des ARTHRITIQUES
SOURCE LITHINÉE
SAN-SALVADOUR (VAR)
GUÉRIT : Goutte Obésité Diabète Rhumatisme Artério-sclérose Lithiases rénale & hépatique
Se trouve dans tous les dépôts de la COMPAGNIE FERMIÈRE DE VICHY, Marchands d'eaux et Pharmaciens.

LE STYLO DU SOLDAT
Pour écrire sur le champ de bataille
avec de l'eau, du vin, du café, etc.
INDISPENSABLE AUX MILITAIRES
est expédié franco par poste
AVEC UNE PLUME DE RECHANGE
Contre 1 fr. 15 adressés à M. JUGE, dépositaire du "Petit Provençal", à Toulon.

POUR NOS SOLDATS
Vous trouverez
chez MAISTRE
place de la Préfecture, 1
Des couvre-nuques, manteaux, pèlerines, matelas, etc., fabriqués avec des toiles supérieures absolument imperméabilisées.
PROCÉDÉ MAISTRE
Prix et qualité incomparables

200 fr. par jour à Mr ou D[me] disposant de 5.000 fr. (capital en main). Martin Alphonse, p. rest. Marseille.

CHAMBRES meublées indépendantes pour hommes à louer. S'adresser boulevard Notre-Dame, 11, à la droguerie.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée du 8° au 15° jour** après la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

CARTES POST. actualit. 1° genr. dep. 2 fr. le cent. Echantil. 0.95. Bernier 47. r Lancry. Paris.

DAME VEUVE bonne famille désire soigner malade ou emploi dans maison de commerce. B. M., cours Lieutaud, 18.

SAGE-FEMME accouchements 40 fr. Place enfants. Discrét. Consult. de 1 à 5 h. Mme Arnaud, boul. de la Madeleine, 219.

DAME BELGE 39 ans, réfugiée par les circonstances de la guerre à Marseille, demande emploi de bureau ou gérance, parlant anglais, connaissant comptabilité, irait au dehors. Ecrire Mme Boland, chez Mme Dutho, rue de la Grande-Armée, 12, 2°.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 22 février

— 30 —

Soldats de France

DEUXIEME PARTIE

LA BATAILLE D'AVANT LA GUERRE

Celui-là était le riche châtelain d'Herbemont, honni de tous, l'archimillionnaire que le pays tout entier méprisait, César Sanguinède... l'ancien propriétaire de Bernicourt, vendu par lui aux espions de l'Allemagne... On le surnommait, en ce coin de Lorraine : « Cœur-qui-Tremble », et là-dessus, comme sur beaucoup d'autres choses, s'était établie une légende... Il avait été réformé du service pour maladie de cœur, après une année passée au régiment. Ceci était la vérité, mais la légende voulut qu'il eût fait agir des influences pour être reconnu malade et ajourné, par veulerie et lâcheté, parce que le service militaire répugnait à sa paresse et à ses habitudes de confortable et de luxe... De là : « Cœur-qui-Tremble ». Et le surnom qui le flétrissait devint si vite et si formidablement populaire qu'on semblait oublier l'autre et que César Sanguinède devenait un inconnu...

Dans la légende, une part de vérité : il était atteint d'une affection cardiaque qui troublait sa vie profondément ; mais une part aussi de douloureux mensonge : son renvoi de l'armée l'avait plongé dans un véritable désespoir... Puis, ce désespoir s'était évanoui brusquement... César était réapparu comme on l'avait toujours vu, insouciant et gai, d'une gaieté de gamin, bon enfant et farceur, car de sa maladie qu'une imprudence pouvait rendre mortelle, il ne s'inquiétait jamais !... On eût dit qu'à la tristesse d'avoir quitté l'armée, il avait trouvé une consolation subite, complète, lui donnant un réconfort absolu... Qu'à sa vie, désormais, il avait découvert un but... à son immense fortune, une utilité... Et peut-être était-ce ce but, et le mystère de cette vie, qui lui faisait accepter avec tant de hautain mépris et une si parfaite philosophie, insultes, révoltes, mensonges qui s'accumulaient contre lui...

Les vêtements de César, maculés de sable et de boue blanchâtre, disaient clairement qu'il sortait de sous terre, car ils n'avaient pas reçu la pluie. C'était seulement au contact de l'ondée extérieure, celle qui tombait du ciel, et celle qui dégringolait des branches secouées par des frissons du vent, que le sable s'était changé en boue. Le jeune homme, en effet, venait de faire un assez long trajet souterrain. Bernicourt, nous l'avons dit, avait été élevé sur les ruines d'un vieux manoir. Du temps que la ferme lui appartenait, César l'avait explorée maintes fois, avait découvert des passages secrets fuyants entre les planchers et entre les épaisses murailles, se soudant à des souterrains, tournant autour des anciennes caves. Il en avait bouché et dissimulé l'entrée par un système ingénieux de pierres aisément déplaçables. Et ce fut lorsqu'il s'était senti maître de se promener invisible dans les murs de la ferme, qu'il l'avait vendue ! Dès lors, en effet, rien ne lui échapperait, de ce qui se passerait là. La grande salle de la cuisine avait été truquée par lui depuis longtemps, des trous perforés dans les murs, juste de quoi glisser un œil curieux, y appliquer une oreille attentive.

Collé dans l'étroit chemin, il avait entendu tout à l'heure un peu de tout ce qui s'était dit...

Et il avait, de même, essayé de voir.

Ici le succès n'avait pas été complet. Une seule lampe éclairait la cuisine et des coins restèrent dans l'ombre. Puis, il y avait là des hommes qui s'ingéniaient à cacher leur figure ...deux surtout, qu'il ne connaissait pas... l'un qu'on semblait redouter et que l'on appelait général... l'autre qui, tout le temps que dura cette étrange séance, se tint immobile dans l'obscurité et ne proféra pas un mot.

C'est en vain que César fit le tour de ce cercueil de pierres dans lequel il s'était enmuré... cet homme resta une énigme...

Quant aux autres, des deux il y en avait un dont le sinistre visage lui était familier, celui-là était Tcherko.

Et le second, il l'entendit nommer... C'était Schweiber, le général, directeur du service cartographique du grand état-major à Berlin.

A l'énoncé de son nom, César avait tressailli :

— Diable, pour qu'il se dérange, celui-là, il faut que ce soit grave ! Mais le troisième ? Qui représente-t-il ? Que vient-il faire ? Et pourquoi s'obstine-t-il à se cacher avec tant de soin ?

La curiosité de César était vivement surexcitée. Elle ne fut pas satisfaite. Le capuchon rabattu ne se releva point et le manteau noir, très ample, qui s'enroulait autour du corps en dérobait l'allure, les attitudes : jeunesse, âge mûr ou vieillesse, que se cachait-il là-dessous ?

Un instinct de chasseur, aux prises avec des fauves, l'avertissait que cet homme, à l'immobilité et au mutisme inquiétants, représentait un danger. Lequel ? Cela éclatait par toutes les précautions même qu'il prenait pour se cacher, afin de ne rien rappeler sans doute à ceux qui pourraient le rencontrer dans l'avenir... Mais comme, dans les circonstances les plus périlleuses et parmi les événements les plus graves, sa gaieté ne l'abandonnait jamais, il ne résista pas au désir de jouer un tour à sa façon à ces traîtres dont la confiance en eux-mêmes et le mépris qu'ils professaient pour la France plongeaient César dans une crise de colère ! C'était un bon tour rêvé depuis longtemps et qu'il ne différa plus. Il avait apporté une boîte à musique, du reste achetée en Allemagne. Il la remonta, fut pris d'un fou rire en l'approchant d'un des trous pratiqués dans le mur, et déclancha le ressort...

Allons enfants de la Patrie !...

L'effet fut prodigieux. On le sait. Alors Cœur-qui-Tremble se mit à ramper dans son chemin de ronde, aux quatre coins de la cuisine, passa entre les feuilles du plancher, promenant partout l'hymne guerrière...

Quand il reparut à l'un de ses aguets de la muraille et qu'il jeta un regard dans la salle, celle-ci était vide : tous les hommes avaient disparu.

César commençait à étouffer, faute d'air... Il se hâta de sortir... Près des broussailles, où se dissimulait l'entrée du couloir, stationnait l'auto de Schweiber... Près de l'auto, les trois hommes... Les phares s'allumèrent et les éclairèrent vivement, mais cette figure qu'il aurait voulu voir resta dans l'ombre du capuchon avec une obstination telle que César en concevait une irritation extrême...

— Je le verrai, celui-là, je veux le voir à tout prix...

Et il allait commettre quelque imprudence lorsque l'auto partit, laissant les deux hommes près du bois. Il les suivit, faisant corps avec la nuit, jusqu'à la gare de Fontoy. Au guichet, ils prirent un billet pour Thionville. Et, lorsqu'ils pénétrèrent dans la salle d'attente, César entendit l'inconnu qui, d'une voix qu'il ne déguisait même pas, prononçait distinctement :

— Mon sort est lié au vôtre... Pour moi, c'est une question de vie ou de mort... Mais en croyant que vous aurez raison de la France dans six mois, vous ne faites pas aux Français l'honneur qu'ils méritent...

Bien entendu, ceci fut dit en allemand. Mais Cœur-qui-Tremble parlait l'allemand comme sa langue maternelle.

Les deux hommes traversaient le quai. Le train entrait en gare. Ils montèrent.

Alors, César resta longtemps pensif, après quoi, il murmura :

— Je n'ai pas vu le visage, c'est vrai, mais j'ai entendu la voix... Il est possible que ce détail me serve à quelque chose un jour ou l'autre...

A Audun, deux heures plus tard, César retrouvait son auto, garée dans l'auberge.

Une demi-heure après, il traversait une superbe forêt de chênes et de hêtres qui grimpait à flanc de coteau de chaque côté d'une avenue admirable. Au bout, la masse sévère d'un château moderne semblait clore l'avenue avec des bâtiments rectilignes où l'on avait recherché, et du reste, rendu avec bonheur, le style Louis XIV. C'était Herbemont. Depuis longtemps, l'auto de Cœur-qui-Tremble roulait dans son domaine, au centre duquel était situé le château, et de quelque côté qu'il l'abordât, en traversant les bois, les champs et les cultures, en longeant les fermes, les moulins et les forges, César pouvait s'écrier comme le marquis de Carabas : « Ceci est mon bien, ceci est à moi ».

Le tout lui venait de son père, et son père, Onésime Sanguinède, avait gagné sa fortune le plus simplement et le plus facilement du monde. Il s'était réveillé un matin avec l'idée de lancer un cirage nouveau. Et comme la poudre de riz à la « Maréchale » était encore en ce temps-là, célèbre, Onésime Sanguinède avait conçu l'audacieux projet d'appeler son invention : « Le Cirage à la Maréchale ». Il eut un succès fou, et de monstrueuses affiches l'y aidèrent. Onésime était mort en plein triomphe, et César avait bénéficié du cirage et de la fortune ; quant à sa mère, il ne l'avait jamais connue. Ce garçon-là aurait pu mener grande vie partout et être accueilli dans tous les mondes à bras ouverts. Il essaya de vivre à Paris et le prit en horreur. A Herbemont, il dirigea lui-même l'exploitation de ses forêts, la culture de ses champs, les travaux de ses usines jusqu'au moment où il partit pour le régiment. Il en revint, nous l'avons dit, frappé en plein cœur, humilié vis-à-vis de lui-même, dans une déchéance, pour parler comme il faisait.

Alors, un jour, il se dit :

— Ils n'ont plus voulu de moi comme soldat... Eh bien ! ils m'auront quand même.

On va voir comme il tint parole.

Ce même jour, dans l'après-midi, alors qu'il dormait paisiblement dans son cabinet de travail, les pieds au feu, pour regagner la nuit qu'il venait de perdre, il fut réveillé brusquement par la cloche de la grille qui sonna coup sur coup trois fois trois fois... Il se leva, courut à la vérandah... Le soir descendait... mais il faisait encore assez clair... Et il murmura :

JULES MARY.

(La suite à demain.)